

RAPPORT ANNUEL 2018
CREATIVE SPIRIT, SUSTAINABLE IDEAS



FLORIDIENNE
GROUP

COMPTES CONSOLIDÉS 2018

SOMMAIRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	01
COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	02
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	03
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	04
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	05
NOTES	06
1 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	06
2 BASE DE PRÉPARATION	06
3 PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	10
4 GESTION DU CAPITAL	17
5 INFORMATIONS SECTORIELLES	17
6 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	19
7 AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	21
8 RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	21
9 RÉSULTAT FINANCIER ET CHARGE DES DETTES	22
10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	22
11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL	24
12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
13 PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	29
14 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	31
15 AUTRES ACTIFS NON COURANTS ET COURANTS	32
16 ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	33
17 STOCKS - STOCKS BIOLOGIQUES	33
18 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	34
19 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	34
20 DETTES PORTANT INTÉRÊTS	35
21 PROVISIONS	36
22 AVANTAGES DU PERSONNEL	37
23 AUTRES PASSIFS	39
24 CAPITAUX PROPRES	39
25 BÉNÉFICE PAR ACTION	40
26 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS, DROITS ET ENGAGEMENTS	40
27 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	41
28 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	46
29 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	47
30 FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	48
31 DONNÉES RELATIVES À L'EMPLOI	49
32 NOTE RELATIVE AUX IMPACTS DE REGROUPEMENTS DE SOCIÉTÉS	50
33 COMPTES STATUTAIRES DE FLORIDIENNE SA	54
34 LEXIQUE - MESURE DE PERFORMANCE ALTERNATIVE (APM)	54
RAPPORT DU COMMISSAIRE	55
CALENDRIER FINANCIER	61

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS EN EUR MILLIERS	NOTE	31/12/18	31/12/17
1. ACTIFS NON COURANTS		144 129	122 382
Immobilisations incorporelles	11	4 031	3 513
Goodwill	11	65 768	49 670
Immobilisations corporelles	12	62 559	52 708
Participations mises en équivalence	13	4 421	4 981
Actifs d'impôts différés	14	1 754	4 314
Autres actifs	15	5 597	7 197
2. ACTIFS COURANTS		176 174	164 504
Actifs détenus en vue de la vente	16	0	0
Stocks	17	53 221	49 278
Stocks biologiques	17	3 030	1 070
Créances commerciales	26	74 807	70 844
Actifs d'impôts courants		8 025	5 972
Autres actifs financiers	18	569	289
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	29 822	28 671
Autres actifs	15	6 699	8 379
TOTAL DE L'ACTIF		320 303	286 885

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS EN EUR MILLIERS	NOTE	31/12/18	31/12/17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	24	133 005	106 341
Capitaux propres de Floridienne		112 903	100 074
Intérêts minoritaires		20 103	6 267
PASSIFS		187 297	180 545
Passifs non courants		85 182	79 167
Dettes portant intérêts	20	76 866	71 598
Subsides reçus		2 723	2 004
Provisions	21	1 144	1 355
Avantages du personnel	22	1 756	1 637
Passifs d'impôts différés	14	2 694	2 573
Passifs courants		102 115	101 378
Dettes portant intérêts	20	35 260	36 330
Subsides reçus		361	393
Provisions	21	321	345
Avantages du personnel	22	459	386
Dettes commerciales	26	50 321	46 466
Passifs d'impôts courants		3 329	2 417
Autres passifs	23	12 064	15 041
TOTAL DU PASSIF		320 303	286 885

Les fonds propres consolidés augmentent de € 26,7 millions à € 133,0 millions au 31 décembre 2018, contre € 106,3 millions au 31 décembre 2017. Cette hausse des fonds propres s'explique, outre le résultat généré au cours de l'exercice, également par l'augmentation de capital de € 10,0 millions souscrite par un tiers dans BIOBEST en mai 2018, et par la reconnaissance d'un goodwill de € 12,1 millions sur la consolidation globale de BIOBEST MAROC et BIOBETTER à partir du 1er juillet 2018 (nous renvoyons à la note 32 pour plus d'explication sur cet évènement).

L'endettement net du groupe a augmenté de € 3,0 millions en 2018, à € 82,3 millions, et s'explique par les acquisitions réalisées au cours de l'exercice. La situation de trésorerie consolidée est solide à € 29,8 millions.

Le total de l'état consolidé de la situation financière augmente par conséquent de € 33,4 millions par rapport au 31 décembre 2017.

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

	NOTE	31/12/18	31/12/17 RETRAITÉ (*)
PRODUITS OPERATIONNELS		390 320	378 137
Chiffre d'affaires		382 843	367 249
Autres produits d'exploitation	6	7 478	10 888
CHARGES OPERATIONNELLES (-)		-366 181	-355 740
Approvisionnements et matières premières		-229 193	-230 610
Frais de personnel		-64 020	-57 072
Autres charges opérationnelles	6	-72 969	-68 057
EBITDA		24 139	22 397
Amortissements et pertes de valeur	7	-10 095	-8 842
RESULTAT OPERATIONNEL		14 044	13 555
Résultat sur cessions d'actifs non courants	8	4 839	1
Charge des dettes	9	-3 373	-3 151
Résultat financier	9	131	-1 521
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence		811	988
RESULTAT AVANT IMPOTS		16 453	9 872
Impôt sur le résultat	10	-5 933	-1 851
RESULTAT CONSOLIDE DE LA PERIODE		10 520	8 021
Attribuable aux actionnaires de Floridienne		8 293	6 904
Attribuable aux intérêts minoritaires		2 226	1 116
Résultat net part Floridienne par action de base	25	8,47	7,05
Résultat net part Floridienne par action diluée	25	8,47	7,05

* Le compte de résultat consolidé au 31/12/2017 diffère de la version publiée en avril 2018 étant donné :

(1) l'ajustement retrospectif de l'application de la norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients» à partir de 1/1/2018 avec retraitements des périodes comparatives (voir Note 2)

(2) le reclassement aux résultats opérationnels du résultat net de change sur le USD et le EUR, directement lié aux opérations commerciales dans les conditions habituelles, de notre filiale Turque (€ 0,4 million). Ce retraitement a été fait avec effet retrospectif et avec retraitements des périodes comparatives

Le chiffre d'affaires 2018 de Floridienne Group s'élève à € 383 millions, en croissance de 4% par rapport à € 367 millions en 2017. Cette progression s'explique principalement par une forte croissance organique du chiffre d'affaires dans la Division Life Sciences, et par les entrées de périmètre pour un montant de € 6,6 millions.

L'EBITDA s'élève à € 24,1 millions au 31 décembre 2018, en croissance de 8% par rapport à € 22,4 millions en 2017. Le résultat opérationnel, quant à lui, progresse de 4% à € 14,0 millions.

En 2018, le groupe a bénéficié d'effets de change plus équilibrés entre les différentes devises auxquelles il est exposé qu'en 2017, qui avait été marquée par une dépréciation généralisée des devises étrangères par rapport à l'euro. Les effets de change sont dès lors positifs de € 0,1 million contre une perte de € -1,5 millions en 2017.

Le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence s'élève à € 0,8 million en 2018, en baisse de € -0,2 million par rapport à 2017. Hors effets de périmètre, le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence aurait été stable par rapport à l'année passée.

La mise à jour de l'évaluation du pouvoir de contrôle du groupe Floridienne sur ses filiales marocaines BIOBEST MAROC et BIOBETTER en juillet 2018 a entraîné la reconnaissance d'une plus-value sur cession d'actif non courant d'un montant de € 4,8 millions, conformément à IFRS 3. Ce résultat (non récurrent) est présenté dans les résultats sur cessions d'actifs non courants.

Le résultat consolidé avant impôts s'élève par conséquent à € 16,5 millions, contre € 9,9 millions en 2017.

Le Conseil d'administration de Floridienne a décidé de durcir ses règles de reconnaissance des actifs d'impôts différés sur pertes fiscales en 2018, suite aux résultats décevants de certaines de ses filiales au cours de l'exercice. Ceci a résulté en une charge d'impôts complémentaire sur l'exercice 2018, non récurrente, de € -2,7 millions.

Le groupe clôture dès lors son exercice 2018 sur un résultat net consolidé de € 10,5 millions, en hausse de 31% par rapport à € 8,0 millions en 2017. Le résultat net part du groupe progresse à € 8,3 millions, contre € 6,9 millions au 31 décembre 2017.

ETAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	31/12/18	31/12/17
Résultat consolidé de l'exercice	10 520	8 021
Autres éléments du résultat global		
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Gain/perte (net) sur les couvertures de flux de trésorerie	-119	102
Écarts de conversion liés aux sociétés consolidées	-1 635	-3 616
Autres variations		
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Gains et (pertes) actuariels	0	0
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE APRÈS IMPÔTS	8 766	4 507
Imputable aux :		
Actionnaires de Floridienne	7 052	3 964
Minoritaires	1 714	543

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	Notes	31/12/18	31/12/17
Résultat de l'exercice avant impôts		16 453	9 872
Amortissements - pertes de valeur	7, 11	10 114	8 788
Réduction de valeur sur stock		3	-51
Résultat des sociétés mises en équivalence		-811	-988
Provisions	21	-16	130
Plus/moins values sur cessions d'actifs	8	-5 079	42
Impôts de l'exercice	10	-3 356	-2 296
Charges financières	9	4 133	4 074
Autres		-1 508	-1 555
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		19 935	18 016
Variation actifs/passifs circulants			
Stocks	17	-4 888	490
Créances et autres	26	-1 133	-9 563
Dettes	26	180	7 495
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-5 841	-1 579
CASH FLOW NET RELATIF AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		14 093	16 437
Opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	-1 741	-1 275
Acquisitions d'immobilisations corporelles	12	-14 661	-10 455
Acquisitions d'immobilisations financières sous déduction de trésorerie acquise	13, 15	-4 042	-15 049
Acquisitions d'autres immobilisations financières	13, 15	-2	-1 130
Nouveaux prêts	15	-732	-321
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		-21 178	-28 230
Opérations de désinvestissements			
Cessions d'immobilisations incorporelles	11	10	-21
Cessions d'immobilisations corporelles	12	1 210	588
Cessions d'immobilisations financières sous déduction de trésorerie cédée	13, 15	50	1 024
Revenus de participations		907	681
Remboursement de prêts	15	1 357	59
TOTAL DES DESINVESTISSEMENTS		3 535	2 332
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		-17 643	-25 899
Opérations de financement			
Augmentations de capital des minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)		10 200	0
Acquisitions et cessions d'actifs financiers courants		-281	-281
Nouveaux emprunts et subsides	20	20 405	24 501
Remboursement des dettes financières	9	-13 428	-4 409
Variation du découvert bancaire	24	-4 451	8 285
Charges financières		-4 133	-4 074
Dividendes versés par la maison mère		-2 284	-2 093
Variation des actions propres		0	0
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires		-446	-870
TRESORERIE DE FINANCEMENT (+/-)		5 581	21 059
VARIATION DE TRESORERIE		2 031	11 598
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		28 671	18 399
Variation nette		2 031	11 598
Ecart de conversion		-880	-1 325
Autres mouvements		0	0
Trésorerie à la clôture de l'exercice		29 822	28 671

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluation	Actions propres	Réserves de consolida- tion	Ecart de conversion	Capitaux propres de Floridienne	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
Solde d'ouverture au 01/01/2017	4 855	30 570	(107)	(1 868)	70 245	(6 110)	97 585	8 044	105 629
Résultat de l'exercice					6 904		6 904	1 117	8 021
Autres éléments du résultat global			102			(3 042)	(2 940)	(574)	(3 514)
Résultat global total	-	-	102	-	6 904	(3 042)	3 964	543	4 507
Augmentations de capital							-		-
Opérations de regroupements d'entreprises					566		566	(1 457)	(891)
Dividendes et tantièmes payés					(2 041)		(2 041)	(863)	(2 904)
Actions propres				-			-		-
Paiements fondés sur actions							-		-
Regroupement d'entreprises							-		-
Solde de clôture au 31/12/2017	4 855	30 570	(5)	(1 868)	75 674	(9 152)	100 074	6 267	106 341
Solde d'ouverture au 01/01/2018	4 855	30 570	(5)	(1 868)	75 674	(9 152)	100 074	6 267	106 341
Résultat de l'exercice					8 294		8 294	2 226	10 520
Autres éléments du résultat global			(119)			(1 123)	(1 242)	(512)	(1 754)
Résultat global total	-	-	(119)	-	8 294	(1 123)	7 052	1 714	8 766
Augmentations de capital							-		-
Augmentations de capital filiales souscrites par des tiers					7 833	-	7 833	2 626	10 459
Dividendes et tantièmes payés					(2 056)		(2 056)	(604)	(2 660)
(Achats)/ventes d'actions propres				-			-		-
Options de vente accordées							-		-
Regroupement d'entreprises						-	-	10 099	10 099
Solde de clôture au 31/12/2018	4 855	30 570	(124)	(1 868)	89 745	(10 275)	112 903	20 102	133 005

En 2018, les capitaux propres ont été majoritairement impactés par :

- le résultat consolidé de la période de € 10,5 millions.
- L'entrée au capital de Mérieux Développement dans notre filiale BIOBEST pour un montant de € 10,0 millions (cf. rubrique «Augmentations de capital filiales souscrites par des tiers» dans tableau ci-dessus). Suite à cette transaction, le Groupe a vu diminuer son pourcentage de détention dans BIOBEST de 97,22% à 90,97%
- le goodwill sur les minoritaires (€ 10,6 millions), valorisé à la juste valeur (méthode «full goodwill») reconnu suite à la consolidation globale de BIOBEST MAROC et BIOBETTER (à partir du 1er juillet 2018)
- le dividende payé par la maison-mère aux actionnaires de Floridienne S.A. (€ -2,1 millions), et les dividendes payés à des minoritaires dans certaines participations consolidées (€ -0,6 million).
- la variation des écarts de conversion (€ -1,6 million).

La société a versé un dividende brut de € 2,1 par action au titre de l'exercice 2017.

Concernant l'exercice 2018, le Conseil d'administration de Floridienne proposera à l'Assemblée générale de Floridienne de payer un dividende brut inchangé, de € 2,1 par action.

NOTES

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

FLORIDIENNE S.A. est une société anonyme dont le siège social est établi en Belgique, Drève Richelle 161/4 à 1410 Waterloo (n° d'entreprise 0403.064.593).

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2018 portent sur une période de 12 mois clôturée le 31 décembre 2018 et regroupent ceux de la Société ainsi que des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation tel que décrit dans le rapport annuel.

FLORIDIENNE est un Groupe industriel belge qui occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niche. Ses activités se concentrent sur trois secteurs : l'alimentation festive, les sciences du vivant et la chimie. Floridienne vise des participations majoritaires ou à 50/50 avec des partenaires adhérant à ses valeurs d'esprit d'entreprise, de respect des personnes et des engagements, d'ouverture sur le monde et d'innovation au service du développement durable.

Le Groupe est coté à la Bourse Euronext Bruxelles (ISIN BE 0003215143), ce qui lui donne une visibilité internationale et un accès aux marchés des capitaux lui permettant de mener à bien son développement.

La Société est détenue à 81,88% par des actionnaires nominatifs privés et à 8,44% par la Société Régionale d'Investissement Wallonne (S.R.I.W.). Floridienne détient 1,74% de ses propres titres. Le solde des titres (7,94%) se trouve sous une forme dématérialisée.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 mars 2019 selon le principe de continuité d'exploitation, en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

NOTE 2 : BASE DE PREPARATION

(a) Déclaration de conformité

Nous soussignés Philippe Bodson et Gaëtan Waucquez, administrateurs et membres du Comité de gestion, attestons qu'à notre connaissance :

- les états financiers au 31 décembre 2018 établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Floridienne et des entreprises comprises dans la consolidation.
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de Floridienne et des entreprises comprises dans sa consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées qui ont eu lieu pendant l'exercice, et de leur incidence sur les états financiers.

(b) Principes généraux et normes applicables :

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction quelle exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la Note 2.

(c) Changements obligatoires de méthodes comptables :

Les normes et interprétations nouvelles et amendées suivantes ont été appliquées à compter de l'exercice 2018. A l'exception de la norme IFRS 15 mentionnée ci-dessous, celles-ci n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de FLORIDIENNE.

- IFRS 9 – Instruments financiers. IFRS 9 a remplacé la norme IAS 39 - Instruments financiers. Les améliorations introduites par IFRS 9 comprennent notamment (i) un modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers, (ii) un modèle de perte de valeur fondé sur l'anticipation des pertes (ECL – Expected Credit losses) et non plus sur des événements de crédit passés, ainsi que (iii) une nouvelle approche de la comptabilité de couverture.

- (i) Le modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers introduit par IFRS 9 permet d'améliorer la lisibilité des informations fournies dans les notes. IFRS 9 a influencé notamment le traitement comptable des variations de juste valeur des participations classées antérieurement sous IAS 39 en Participations disponibles à la vente (Available-for-sale - AFS), à savoir principalement Larzul. Sous la norme IFRS 9, ces actifs restent valorisés au bilan à leur juste valeur mais le choix est laissé à la société de comptabiliser les variations de ces justes valeurs en résultats (« actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via compte de résultats » ou « Fair value through profit or loss ») ou en capitaux propres (« actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via capitaux propres » ou « Fair value through other comprehensive income »). Ce choix peut être différent pour chacune des participations. Floridienne a opté pour la comptabilisation des variations de juste valeur de ces participations via les capitaux propres.

Au 1^{er} janvier 2018, la distinction des actifs financiers disponibles à la vente (dorénavant appelées « Autres investissements en capital ») en actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via compte de résultats et en actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via capitaux propres n'a pas eu d'impact sur les états financiers (incl. capitaux propres) du Groupe.

L'effet dû à l'application des obligations de classification et d'évaluation d'IFRS 9 Instruments financiers sur les actifs financiers est le suivant :

Actifs financiers (en K€)	Comparatif IAS 39 / IFRS 9					
	Classification selon IAS 39			Classification selon IFRS 9		
	Actifs en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs en juste valeur par le résultat	Actifs en juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs au coût amorti
Titres de participation détenues à long terme		2.752			2.752	
Instruments dérivés à la juste valeur						
Clients et créances			74.807			74.807
Autres créances			9.544			9.544
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29.822			29.822		

(ii) Le modèle de perte de valeur prévu par IFRS 9 et fondé sur l'anticipation des pertes (ECL – Expected Credit losses) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation des dépréciations d'actifs financiers. En ce qui concerne les créances commerciales, le Groupe a – vu le type de clients et la souscription d'assurances de crédit dans certaines filiales – très peu d'historique de pertes de crédit permettant d'appliquer un modèle fiable de calcul pour les pertes attendues.

(iii) En matière de comptabilité de couverture, Floridienne n'a pas été concerné de façon significative en absence d'instruments financiers dérivés, à l'exception de quelques contrats IRS (Interest Rate Swaps – couverture de flux de trésorerie) à fin de couverture. Les variations de juste valeur de ces contrats continuent à être comptabilisées via les capitaux propres.

Passifs financiers

La nouvelle norme IFRS 9 n'a eu aucun impact sur l'évaluation et la classification des passifs financiers. En ce qui concerne le traitement comptable des variations de juste valeur ultérieure d'une dette (« redemption amount ») liée à une option de vente sur un minoritaire, nous répétons que le groupe continue à retenir comme approche de reconnaître ces variations en capitaux propres (OCI). En outre, l'effet éventuel de la désactualisation (lorsque l'option de vente est exerçable à une date future) est comptabilisé en charges financières conformément à IFRS 9.A et IFRS 9.5.3.1.

Enfin, le Groupe Floridienne a décidé d'adopter IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sans retraiter l'exercice comparatif. Les méthodes comptables utilisées pour la préparation des chiffres présentés à titre comparatif et non retraités ne sont pas reprises dans le présent document mais sont incluses dans le rapport annuel de FLORIDIENNE au 31 décembre 2017.

• IFRS 15 remplace IAS 11 « contrats de construction », IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et les interprétations y afférentes. Cette norme est applicable sur tous les revenus provenant des contrats avec les clients, sauf si ces contrats sont dans le scope des autres normes. La nouvelle norme IFRS 15 identifie cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- Identification du (des) contrat(s) avec un client
- Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
- Détermination du prix de la transaction
- Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

Et repose sur deux principes : comptabilisation de la vente lorsque le client prend le contrôle du bien ou du service et évaluation pour le montant du paiement attendu.

Ventes de biens

Les contrats avec clients pour la vente de biens incluent généralement une obligation de performance. Le Groupe conclut que les revenus provenant des ventes de biens doivent être reconnus au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, en général au moment de la livraison des produits. En conséquence, l'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur le timing de la reconnaissance des revenus.

Les boni de fin d'année et remises

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatifs sur la présentation dans la mesure où la plupart de nos filiales présentaient déjà les boni de fin d'année ainsi que des remises (cash discounts) en déduction du chiffre d'affaires.

Prestations de services

Les dispositions de la norme n'ont pas d'incidence significative sur le rythme de comptabilisation des produits, selon que la prise de contrôle du service par le client s'effectue de manière ponctuelle ou continue.

Pour l'activité « Tolling » (participations fixes forfaitaires aux coûts de traitement déduites des achats de matières) menée par notre filiale SNAM, l'analyse de l'impact IFRS 15 a conclu à une modification de la présentation des revenus (coût fixe retenu) venant en déduction de la valeur d'achat des matières premières à recycler. Avant l'application de la norme IFRS 15, ces revenus étaient présentés en déduction de la valeur d'achat des matières premières tandis qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, ces revenus ont été présentés comme du chiffre d'affaires (cf. tableau récapitulatif ci-dessous).

Le Groupe FLORIDIENNE a appliqué IFRS 15 à partir de 1 janvier 2018 avec retraitement des chiffres comparatifs. L'impact est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	31/12/2017		31/12/2017	
	Publié	IFRS 15	Retraité	
PRODUITS OPÉRATIONNELS	373.355	4.374	377.729	
chiffre d'affaires	362.875	4.374	367.249	
Autres produits d'exploitation	10.480		10.480	
CHARGES OPERATIONNELLES (-)	-351.414	-4.374	-355.788	
Approvisionnements et matières premières	-226.236	-4.374	-230.610	
Frais de personnel	-57.072		-57.072	
Autres charges opérationnelles	-68.106		-68.106	
EBITDA	21.940		21.940	
Amortissements et pertes de valeur	-8.842		-8.842	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13.098		13.098	
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	9.872		9.872	
Impôts sur le résultat	-1.851		-1.851	
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE	8.021		8.021	

- Amendements à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Cet amendement apporte des clarifications sur les paiements fondés sur des actions, lorsqu'ils sont réglés en instruments de capitaux propres ou en trésorerie. Ces clarifications n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du groupe.
- IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée. Face à l'absence d'indications de la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères, sur le cours de change à appliquer aux paiements et encaissements anticipés relatifs aux transactions en monnaies étrangères qui résultent en la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non monétaire, l'interprétation IFRIC 22 précise que chaque paiement et encaissement doit être évalué au taux de change à la date du mouvement de trésorerie. Déjà confronté à l'absence d'indications de la norme IAS 21 sur ce sujet, le groupe avait intégré cette précision dans ses politiques comptables dès 2014. Aucun impact n'est donc associé à l'entrée en vigueur de cette interprétation.

(d) Textes en vigueur après la date de clôture

Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations nouvelles et amendées qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2018, à savoir :

- améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019, mais non encore adoptées au niveau européen) ;
- IFRS 14 – Comptes de reports réglementaires (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen) ;
- IFRS 16 – Contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019) ;
- IFRS 17 – Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021, mais non encore adoptée au niveau européen) ;
- amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- amendements à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- amendements à IFRS 9 – Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019) ;
- amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou coentreprise (date d'entrée en vigueur reportée indéfiniment, par conséquent l'adoption au niveau européen a également été reportée) ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif » (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen) ; et
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019).

A l'exception de l'application de IFRS 16, mentionnée ci-dessous, l'application future de ces normes et interprétations nouvelles et amendées ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

IFRS 16 abolit pour le preneur d'un contrat de location, l'actuelle distinction entre (i) locations simples, comptabilisées en charges et (ii) locations financement, comptabilisées en immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette financière pour requérir, pour l'ensemble des contrats de location, la comptabilisation d'un droit d'usage en contrepartie d'une dette financière. L'application de cette norme affectera quasi toutes les sociétés du Groupe Floridienne, sa charge d'amortissement comptabilisée en résultat d'exploitation, sa charge d'intérêt comptabilisée en résultat financier, ses tests de perte de valeur, les ratios financiers que le Groupe est tenu de respecter pour une partie de ses financements et le niveau des engagements donnés au titre des actuels contrats de locations simples. Le périmètre des contrats en place a été revu de manière systématique en réappréciant, pour chacun d'eux, l'existence d'une location selon les critères de la norme et en excluant, en application des options prévues par la norme, les locations de moins de douze mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe a jugé qu'une « faible valeur » signifie que la valeur neuve ne dépasse pas 25.000 EUR. Le fait de ne retenir que les contrats d'une valeur supérieure à 25.000 EUR dans l'application de IFRS 16 a été jugé comme suffisamment représentatif des actifs de location détenus par le groupe Floridienne.

Le Groupe appliquera la méthode de transition simplifiée, aux termes de laquelle l'effet cumulé de la première application sera comptabilisé en ajustement des capitaux propres au 1er janvier 2019, sans retraitement rétrospectif de l'exercice comparatif 2018. Le droit d'usage sera évalué pour sa valeur amortie à la date de transition.

(e) Recours à des estimations et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers selon les normes IFRS, il incombe à la direction du Groupe d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur l'application des principes ainsi que sur les montants rapportés en termes d'actifs et de passifs mais aussi en termes de charges et de produits.

Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des expériences passées et sur divers autres éléments pouvant être considérés comme pertinents.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées et révisées chaque année. Tout changement d'une estimation est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle il est opéré, à la condition qu'il n'ait d'incidence que sur cette période.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'estimation, d'incertitude et de jugements critiques lors de l'application des principes comptables, et qui ont un impact le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont relatives aux :

- Tests de perte de valeur : lors de la clôture de nos états financiers nous avons réalisé une valorisation de nos différentes unités génératrices de trésorerie selon la méthode DCF (basée sur des budgets sur 3 ans approuvés par le Conseil d'administration) pour laquelle nous détaillons la méthode et les résultats dans la Note 11.
- Valorisation actuarielle de nos plans de pension à prestation définie (DB-plans) conclus au niveau de FLORIDIENNE SA pour ses employés cadres : le Groupe n'a pas procédé à une réestimation de ces plans de pension au 31 décembre 2018 étant donné que le nombre de bénéficiaires dans le plan reste très limité et qu'il a été jugé que les paramètres (population, hypothèses actuarielles, etc.) sous-jacents ont peu évolué pendant l'exercice 2018. Lors de la dernière valorisation actuarielle de notre plan de pension à prestation définie, réalisée au 31 décembre 2014, nous avons retenu les hypothèses suivantes : Discount rate : 0,70%, Future Salary increase: 3,00%, Social Security increase: 2,00%, Pension and Death Ceiling increase : 2%, tables de mortalité MR-3/FR-3. Jusqu'en 2014, le Groupe réalisait une valorisation actuarielle chaque année. Vu le nombre de bénéficiaires très limité, il a été décidé d'actualiser la valorisation tous les 5 ans, sous condition que le nombre de bénéficiaires reste stable.
- Valorisation des actifs disponibles à la vente non cotés : les participations disponibles à la vente qui ne sont pas cotées sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une autre technique de valorisation sont maintenues au coût historique.
- Impôts : les actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales à récupérer sont comptabilisés dans la mesure où il est établi sur base des business plans des entités qu'il existe une probabilité élevée que les bénéfices imposables des 3 prochaines années permettent aux pertes fiscales et crédits d'impôts d'être utilisés. Les entités du groupe qui cumulent plusieurs années de pertes consécutives ne comptabilisent par ailleurs pas d'impôts différés.
- Provisions : l'impact des obligations environnementales dans le secteur chimique est estimé sur base des meilleures données disponibles à la clôture, en tenant compte des charges probables liées à l'adaptation des processus de production et au renouvellement des permis d'exploitation.
- Evaluation du contrôle sur les filiales, co-entreprises et entreprises associées : conformément à la norme IFRS 10 (IFRS 10.B80-B83), le Groupe a mis à jour son appréciation du « contrôle » exercé sur les filiales et co-entreprises en 2018. Cette mise à jour a principalement eu un impact sur l'appréciation de son pouvoir de contrôle sur la société Biobest Maroc, société détenue à 50% et consolidée (jusqu'au 30 juin 2018) par mise en équivalence (equity method).

En effet, sur la base des faits et circonstances, le Groupe est d'avis qu'il exerce le contrôle (exclusif) de facto sur les activités principales de la société à partir de juillet 2018. Ce jugement est notamment motivé par plusieurs arguments (démontrés) indiquant que le Groupe (i) détient le pouvoir sur les activités pertinentes de la société, (ii) est exposé à des rendements variables de cette entité, et (iii) a la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements. Sur base de ces faits et circonstances (IFRS 10.B18), le management a considéré que le Groupe dispose (dorénavant) de la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité.

Sur base de cette analyse, la société Biobest Maroc a été consolidée globalement à partir du 1er juillet 2018. Cette prise de contrôle a été traitée comme une « acquisitions par étapes » (Step acquisition – IFRS 3). Selon cette norme, lors d'une prise de contrôle d'une entité dans laquelle l'acquéreur détenait déjà un investissement minoritaire, il y a lieu de réévaluer, via le compte de résultats, la quote-part d'intérêts détenue par l'acquéreur dans la société acquise avant la prise de contrôle, sur base de la juste valeur déterminée à la date de prise de contrôle (IFRS 3.42).

L'impact sur les états financiers consolidés est repris dans le tableau ci-dessous.

Impact sur le compte de résultats

- Plus-value (EUR) 4.789.011

Impact sur les fonds propres

- Fonds propres consolidés 15.580.957

- Fonds propres Floridienne 4.356.650

- Fonds propres tiers 11.224.307

Nouveau goodwill généré

- Goodwill 12.056.212

(f) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise principale de l'environnement économique dans lequel la société exerce ses activités (sa devise fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont exprimés dans la devise fonctionnelle de Floridienne, à savoir l'Euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

La détermination de la devise de l'environnement économique (devise fonctionnelle) fait l'objet d'un jugement du management sur base de facteurs spécifiques liés aux transactions réalisées par la société. Dans les cas où la devise fonctionnelle devrait être modifiée, l'entité appliquerait la nouvelle devise fonctionnelle de façon prospective.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les états financiers consolidés, établis avant répartition bénéficiaire, comprennent ceux de FLORIDIENNE S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts du groupe dans les co-entreprises et entreprises associées mises en équivalence. Les filiales, co-entreprises et entreprises associées importantes clôturent leurs comptes au 31 décembre.

1. Principes de consolidation

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale, quand les critères suivants sont rencontrés :

- pouvoir sur l'autre entité;
- exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité, et
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Sociétés contrôlées

Les sociétés contrôlées sont les entités pour lesquelles le Groupe est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités et dispose de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que FLORIDIENNE détient sur ces entités. Les sociétés contrôlées sont consolidées.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les résultats latents sont éliminés. Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date de prise de contrôle.

Co-entreprises

Une coentreprise est une entreprise sur laquelle FLORIDIENNE exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties et pour laquelle les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Ces coentreprises sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Entreprises associées

Si le Groupe a une influence notable dans une société, la participation détenue dans celle-ci est considérée comme une entreprise associée. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle elle devient une participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise est comptabilisée au coût lors de la comptabilisation initiale. En absence de définition dans les normes de la notion de coût, le Groupe considère en cas de passage d'une participation disponible à la vente à une entreprise associée, la juste valeur à la date de la première mise en équivalence comme le coût. La réserve de réévaluation constituée jusqu'à cette date est transférée en réserves consolidées.

2. Regroupements d'entreprises et Goodwill

Quand le groupe acquiert une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- la somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur des participations déjà détenues par le groupe préalablement à la prise de contrôle ;
- et le montant net à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative (« Badwill »), ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit.

Le goodwill est porté à l'actif du bilan, sous la rubrique « Goodwill » et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (« impairment test ») qui consiste à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») auxquelles le goodwill a été affecté à leur valeur comptable (y compris le goodwill). Si cette dernière est supérieure, une dépréciation est constatée en résultat. Le goodwill sur les participations mises en équivalence est intégré dans la valeur des participations mises en équivalence.

Dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle est, en général, évalué à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (« partial goodwill method »). En ce qui concerne la comptabilisation de la prise de contrôle sur Biobest Maroc (cf. supra), le Groupe a toutefois opté pour l'application de l'option « full goodwill » ce qui signifie que le « minoritaire » (participation ne donnant pas le contrôle) a été évalué à la juste valeur avec la contre-partie en goodwill (« full goodwill »).

Lors d'une prise de contrôle réalisée par phase, le goodwill est dégagé à chaque opération sur base des actifs nets identifiables des entreprises concernées. A la date de prise de contrôle, les actifs et passifs identifiables des entreprises acquises sont reconnus à leur juste valeur et les ajustements éventuels de juste valeur relatifs aux intérêts comptabilisés antérieurement sont comptabilisés dans les fonds propres comme réserve de réévaluation.

Lorsque le Groupe cesse d'exercer le contrôle sur une filiale, la participation restante détenue dans celle-ci est réévaluée à la juste valeur à la date de la transaction, et la variation par rapport à la valeur comptable de cette participation avant la transaction est prise en résultat. En outre, les montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global liés à cette entité (fonds propres) sont recyclés en compte de résultat.

3. Monnaies étrangères

Les comptes du Groupe sont présentés en milliers d'euro (KEUR).

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement converties dans les comptes des sociétés du Groupe au taux de change applicable à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en d'autres devises sont portés au compte de résultat comme « revenus financiers » ou « charges financières ».

Les postes monétaires du bilan sont, à la date de clôture des comptes, convertis au cours de fin de période.

Dans le cadre de la consolidation, les actifs et passifs des entités étrangères sont convertis en EUR au cours de fin de la période. Les résultats sont convertis en EUR au cours moyen de la période. Les écarts de conversion qui apparaissent sont transférés à la rubrique « écarts de conversion » en autres éléments du résultat global.

Les principaux taux utilisés sont au 31 décembre 2018 :

Devises	Taux Clôture		Taux Moyen	
	2018	2017	2018	2017
USD	0,873362	0,833820	0,846405	0,885518
CAD	0,640820	0,664938	0,653508	0,682882
MXN	0,044460	0,042263	0,044021	0,046887
HKD	0,111514	0,106701	0,107995	0,113621
TRY	0,165049	0,219954	0,175457	0,242636
MGA (1000)	0,249851	0,254384	0,253701	0,280175
RON	0,214431	0,214661	0,214866	0,218882
GBP	1,117905	1,127142	1,130272	1,141363
MAD	0,091258	0,089112	0,0900303	0,090964

4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe a mis en place plusieurs plans de pension de retraite ou indemnités de départ à la retraite. Ces plans existent en Belgique, France et Turquie. Ces plans sont soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Assurance groupe (Belgique)

Au sein du groupe, différentes filiales belges ont souscrit des contrats d'assurance groupe au profit de leur personnel. La législation belge prévoit que l'employeur doit garantir un rendement sur la contribution de l'employeur et sur la contribution personnelle, ce qui crée un passif potentiel pour l'employeur. Ce rendement (légal) s'élevait au 31 décembre 2015 à 3,25% pour la contribution de l'employeur et à 3,75% pour la contribution personnelle. Au 1er janvier 2016, ces rendements minimums ont été revus à un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. A partir de l'exercice 2017, ce rendement a été fixé à 1,75% pour les 2 types de contributions. Etant donné que ces filiales seront tenues d'effectuer des paiements supplémentaires si le rendement moyen sur les contributions patronales et sur les contributions personnelles n'est pas atteint, ces plans qualifient comme des « hybrid plan » qui doivent, selon l'IAS 19, être considérés comme des plans de pension à prestations définies. En absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable à ces types de plans de pensions, le Groupe valorise l'obligation selon la méthode de la « valeur intrinsèque » (la somme des différences individuelles entre les réserves mathématiques et les réserves minimales garanties).

Régimes à cotisations définies

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de réserves pour la retraite de son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance ou des établissements financiers.

Ces régimes, sans garantie sur le niveau des avantages versés, constituent des régimes à cotisations définies. Ces cotisations sont comptabilisées dans le poste « Frais de personnel ».

Régimes à prestations définies

Floridienne SA contribue pour ses employés cadres à un plan de pension à prestation définie. La valorisation du montant des engagements (DBO – *Defined Benefit Obligation*) liés à ce plan du type prestations définies est effectuée suivant la méthode « *Projected Unit Credit* » conformément à la norme IAS 19. Cette valorisation utilise des hypothèses actuarielles financières et démographiques. Celles-ci sont utilisées pour valoriser les services rendus sur l'exercice sur la base d'une estimation du salaire de fin de carrière. Les provisions (ou actifs) comptabilisées correspondent à la valeur actualisée de l'engagement, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, éventuellement plafonnée. En cas de surplus, l'actif net comptabilisé est limité à la valeur actuelle de l'avantage économique disponible sous forme de réduction des cotisations futures ou d'un remboursement. Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les engagements et calculer le rendement normatif des actifs en résultat sont arrêtés conformément aux règles prescrites par IAS 19.

A noter que les plans de pension à prestations définies sont uniquement limités aux quelques employés cadres de Floridienne SA, qu'ils sont dès lors extrêmement limités dans le Groupe Floridienne, et qu'ils ne font – sous condition des hypothèses actuarielles stables et d'une population stable des bénéficiaires – plus systématiquement l'objet d'une réévaluation actuarielle chaque année. Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a pas procédé à une réestimation de l'obligation nette étant donné que des primes d'assurance sont payées pendant l'année, que les hypothèses actuarielles n'ont pas connu d'évolutions significatives par rapport à la dernière valorisation (31 décembre 2014) et que la population très limitée (4 personnes) n'a pas évolué de façon significative entre-temps.

Dans certains pays (principalement en France et Turquie) des plans d'indemnités de départ à la retraite existent. Ces plans ou obligations ne sont pas « funded » et font l'objet d'une constitution de provision selon la méthode « *Projected Unit Credit* » chaque année. Au décembre 2018, le DBO (*Defined Benefit Obligation*) total s'élevait à 1,5 mio €. En raison de l'impact non significatif et de simplification, les gains/pertes de réestimation pour ces plans sont pris en résultat de l'exercice.

5. Impôts

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits en compte de résultat sauf s'ils portent sur des éléments inscrits directement en capitaux propres. Dans ce cas, ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur les bénéfices imposables de la période ainsi que les éventuelles régularisations des périodes antérieures. Ces impôts sont calculés selon les normes fiscales des pays de chaque entité.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des éléments de bilan. Ils sont évalués au taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque les différences temporelles proviennent d'un goodwill non déductible fiscalement, de la comptabilisation initiale d'éléments d'actifs ou de passifs relatifs à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice imposable au moment de la transaction, ou d'investissements dans des filiales tant qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés repris au bilan sont compensés par unité fiscale.

Des impôts différés sur les pertes fiscales ne sont reconnus que dans la mesure où le management estime que des bénéfices imposables seront réalisés dans un futur prévisible, permettant ainsi d'utiliser ou de recouvrer lesdites pertes, et à condition que l'entité n'ait pas connu plusieurs exercices consécutifs en perte. Le test de récupérabilité des pertes fiscales est réalisé sur base des budgets à 3 ans présentés et approuvés chaque année par le Conseil d'Administration du Groupe Floridienne. Les hypothèses retenues à la base des budgets sont les mêmes que les hypothèses budgétaires retenues dans le test annuel de perte de valeur.

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements.

Le Groupe ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais de développement sont inscrits à l'actif si, et seulement si, toutes les conditions (IAS 38) suivantes sont remplies :

- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit a été démontrée ;
- le produit ou procédé sera commercialisé sur le marché ou utilisé en interne ;
- les actifs généreront des avantages économiques futurs (un marché potentiel existe pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité future a été démontrée) ;

- les ressources techniques, financières et autres nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement englobent les frais de personnel, le coût des matières premières et des services directement attribuables aux projets.

Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir du moment où l'actif est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction (« available for use »). Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions susmentionnées sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Le Groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie autres que les goodwill.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété ou d'un contrat de location financement qui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production.

Le coût initial des immobilisations corporelles en location financement est le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des paiements minimums futurs. Le coût des immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée. Le coût des immobilisations corporelles est diminué, le cas échéant, du montant des subventions publiques finançant leur acquisition ou construction.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges sous la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation ». Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe. Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Les amortissements sont répartis systématiquement sur la durée d'utilité attendue des différentes catégories d'immobilisations corporelles en utilisant la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées des éléments les plus significatifs des immobilisations corporelles se situent dans les intervalles suivants :

Immobilisations incorporelles

- marques 10 à 20 ans
- listes de clients 5 à 10 ans
- dépenses de développement max. 5 ans
- know-how ou procédés de fabrication 5 à 10 ans
- logiciels développés pour l'exploitation max. 5 ans

Immobilisations corporelles

- terrains illimité
- constructions 20 ans
- agencements et aménagements des constructions 10 à 15 ans
- installations industrielles 3 à 10 ans
- matériel et outillage 3 à 8 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de bureau 5 à 10 ans
- matériel informatique 3 à 5 ans
- mobilier de bureau 5 à 10 ans
- autres max. 20 ans

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Sauf pour les immobilisations incorporelles qui ne font pas l'objet d'un amortissement et qui sont alors soumises à un test de perte de valeur annuel, les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de perte de valeur uniquement quand il existe un indicateur montrant que leur valeur comptable ne pourrait pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. S'il existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle.

Si un actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendant de ceux d'autres actifs, le Groupe procède à une estimation du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif (unité génératrice de trésorerie) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsque la perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, sans toutefois être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont repris au bilan conformément à la nature des actifs détenus. L'obligation correspondante est enregistrée dans les dettes financières. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat sur la durée du contrat.

Les subventions liées à l'achat d'immobilisations sont présentées au bilan sous un poste distinct du passif.

Leur prise en résultats est enregistrée distinctement en produits, au même rythme que l'amortissement des actifs concernés.

7. Stocks

Les stocks sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés au Groupe. Lors de la vente, leur sortie est comptabilisée en contrepartie d'une charge à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend le coût des matériaux directs et, le cas échéant, les coûts de la main d'œuvre et les frais généraux qui ont été nécessaires pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur des stocks est déterminée en application de la méthode du prix moyen pondéré ou de l'identification par lot lorsque celle-ci est possible.

Les stocks biologiques (Biobest) sont valorisés conformément à la norme IAS 41 (« Agriculture ») à la juste valeur diminuée des coûts de vente (frais estimés au point de vente).

- Juste valeur : la juste valeur est définie par IFRS 13 comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché.

Les stocks biologiques consistent en plusieurs variétés de bourdons qui se vendent à des prix différents et sur des marchés (géographiques) différents avec des prix différents pour les mêmes types de bourdons. Il n'y a pas de prix officiels disponibles. Un jugement est donc nécessaire pour déterminer la juste valeur, par type de bourdon. Le Groupe a recours à une valorisation de la juste valeur sur base des données de marchés observables (level 2), principalement les accords avec ses clients sur les prix, par type de bourdon et cela en prenant en considération des prix de vente moyens des transactions récentes. Ces transactions récentes sont les meilleurs indicateurs des prix cotés étant donné le cycle d'élevage relativement court (+/- 10 semaines) et la très grande rotation des stocks. Des ajustements à ces données d'entrée sont apportés pour prendre en compte des facteurs spécifiques, notamment le degré d'achèvement et le pourcentage de survie (déterminé sur base de l'expérience du passé).

- Les frais estimés au point de vente : il s'agit des frais (frais de production et frais de vente (emballage)) encore à encourir avant que les bourdons ne soient commercialisables.

8. Instruments financiers

Les créances et dettes opérationnelles sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement au coût amorti (soit généralement à la valeur nominale) déduction faite, pour les créances, des pertes de valeur couvrant les montants non recouvrables.

Pour les créances commerciales et autres actifs financiers IFRS 9 requiert l'application d'un modèle fondé sur les pertes anticipées (ECL – Expected Credit Loss) aux créances commerciales et autres actifs financiers en opposition à un modèle fondé sur les pertes avérées appliqué jusqu'au 31 décembre 2017. En particulier, IFRS 9 exige notamment que le groupe comptabilise une dépréciation sur créances commerciales et autres actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale de celles-ci. L'appréciation des pertes de crédit attendues est effectuée sur une base individuelle ou collective en prenant en compte les données historiques sur les retards de paiement, les informations sur les circonstances actuelles, ainsi que les informations prospectives. Le Groupe a – vu le type de clients et la souscription d'assurances de crédit dans certaines filiales – très peu d'historique de pertes de crédit permettant d'appliquer un modèle fiable de calcul pour les pertes attendues et applique plutôt l'approche individuelle.

La trésorerie comprend la caisse et les comptes à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance inférieure ou égale à trois mois, et qui ne présentent pas un risque important de changement de valeur. Ces éléments sont portés au bilan à la valeur nominale. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

Les autres actifs financiers courants cotés en Bourse sont considérés comme actifs de « trading » et sont valorisés à leur juste valeur. Les écarts sont immédiatement reconnus en résultats.

Les autres actifs financiers non courants (participations de private equity non détenues à des fins de transactions et sur lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable) sont disponibles à la vente. A défaut de cotation sur un marché actif, ces actifs financiers sont maintenus au coût historique si leur juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable par une autre technique de valorisation. Dans les cas où la juste valeur peut être déterminée de façon fiable, les variations positives de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les pertes de valeur importantes ou durables sont actées lorsque leur coût historique excède l'estimation de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti (montant initial diminué des remboursements en principal et majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre le montant initial et la valeur à l'échéance).

Instruments financiers dérivés

Les filiales du groupe souscrivent parfois à des instruments financiers, dans le but exclusif de couvrir les risques économiques auxquels elles sont exposées. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de comptabilité de couverture définis par la norme IFRS 9 font l'objet des traitements comptables décrits ci-après.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en résultat. Toute opération qualifiée de couverture est documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ultérieurement, la juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché et à IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur.

Les dérivés comptabilisés à l'actif et au passif sont classés dans les rubriques « Autres actifs/passifs non courants » et « Autres actifs/passifs courants » selon leur maturité. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger.

FLORIDIENNE a recours d'une façon très limitée aux instruments dérivés et peut effectuer des opérations sur des options call ou put. Ces opérations s'effectuent dans le cadre d'une documentation bien établie et font l'objet d'analyses préalables précises et adéquates et d'un suivi systématique.

Les sociétés opérationnelles consolidées utilisent différents types d'instruments financiers dérivés dans diverses stratégies de couverture décrites ci-dessous.

Couverture de juste valeur

Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. A chaque date de clôture, la part efficace de la couverture et le cas échéant, les variations de la valeur temps des options et des points de terme des contrats à terme, sont comptabilisés en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, les éléments antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert. En cas de déqualification d'un dérivé, c'est-à-dire d'interruption de la comptabilité de couverture, la part efficace de la couverture antérieurement comptabilisée en capitaux propres est amortie en résultat opérationnel ou financier, selon la nature de l'élément couvert.

9. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation juridique (legal obligation) ou implicite (constructive obligation) à la date du bilan et qui :

- résulte d'un élément passé
- engendrera de manière probable des charges et des flux de trésorerie
- dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Le montant de la provision correspond à l'estimation la plus précise de la dépense requise pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation.

Les provisions dont le règlement est prévu dans les douze mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de douze mois après la date de clôture sont actualisées. Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est comptabilisée au débit des produits et charges financiers.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que si le groupe a approuvé un plan de réorganisation détaillé et formel et si la restructuration a commencé ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les coûts inhérents aux activités poursuivies par le groupe ne sont pas pris en compte.

10. Informations sectorielles

L'information relative aux secteurs opérationnels est établie conformément à IFRS 8. Les facteurs utilisés pour identifier les secteurs à présenter de Floridienne sont identiques à ceux décidés par le Conseil d'Administration pour le suivi régulier de ses activités. Nous renvoyons au rapport annuel concernant l'organisation générale de Floridienne. Les types de produits et services de chaque secteur sont :

- Food
- Life Sciences
- Chemicals
- Corporate (division de support)

Le Groupe est principalement actif en Europe.

Les méthodes comptables pour les informations par secteur sont identiques à celles appliquées par le Groupe pour son reporting interne.

11. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente conformément à IFRS 5. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente. Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée dans l'état consolidé du résultat global et dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

12. Constatation des produits

Le Groupe applique de façon rétrospective la nouvelle norme IFRS 15. Cette norme est applicable sur tous les revenus provenant des contrats avec les clients, sauf si ces contrats sont dans le scope des autres normes. La nouvelle norme IFRS 15 identifie cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- Identification du (des) contrat(s) avec un client
- Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
- Détermination du prix de la transaction
- Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

Et repose sur deux principes : comptabilisation de la vente lorsque le client prend le contrôle du bien ou du service et évaluation pour le montant du paiement attendu.

Ventes de biens

Les contrats avec des clients relatifs à la vente de biens incluent généralement une obligation de performance. Le Groupe conclut que les revenus provenant des ventes de biens doivent être reconnus au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, en général au moment de la livraison des produits. En conséquence, l'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur le timing de la reconnaissance des revenus.

Les boni de fin d'année et remises

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation dans la mesure où la plupart de nos filiales présentaient déjà les boni de fin d'année ainsi que les remises (cash discounts) en déduction du chiffre d'affaires.

Prestations de services

Les dispositions de la norme n'ont pas d'incidence significative sur le rythme de comptabilisation des produits, selon que la prise de contrôle du service par le client s'effectue de manière ponctuelle ou continue.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit du Groupe de mettre en œuvre le paiement est établi par l'Assemblée Générale des actionnaires.

13. Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais sont présentés dans les notes lorsque l'entrée d'avantages économiques devient probable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont présentés dans les notes sauf si la possibilité d'une perte est très faible.

14. Actions propres

En cas de rachat (ou cession) d'actions propres, le montant versé (ou obtenu) est porté en diminution (ou augmentation) des capitaux propres. Les mouvements sur ces titres sont justifiés dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Aucun résultat n'est enregistré sur ces mouvements.

15. Dettes à long terme et court terme

Les dettes à long terme (emprunts bancaires et obligations) et à court terme (avances bancaires) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur sous déduction, dans le cas d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission du passif financier.

Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées à leur coût amorti (montant initial diminué des remboursements en principal et majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre le montant initial et la valeur à l'échéance).

Le Groupe n'a pas d'emprunts échangeables et convertibles au 31 décembre 2018.

Les dettes commerciales et autres passifs sont évalués au coût amorti.

16. Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant après la date de clôture mais avant la date d'autorisation de publication des états financiers sont traduits à la clôture uniquement s'ils fournissent des informations supplémentaires sur la situation du Groupe à la date de clôture. Les événements postérieurs à la clôture qui ne donnent pas lieu à des ajustements sont présentés dans les notes lorsqu'ils sont significatifs.

NOTE 4 : GESTION DU CAPITAL

Sur les bénéfices annuels statutaires, tels qu'ils sont constatés conformément au droit comptable, il est prélevé cinq pour cent pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un dixième du capital social. Il doit être repris si la réserve légale vient à être entamée.

Sur le solde distribuable, tel que déterminé par la loi, il est prélevé la somme que l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, jugera éventuellement opportune d'affecter à des fonds de réserve ou au report à nouveau.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice du dernier exercice clôturé, augmenté du report bénéficiaire ainsi que les prélèvements effectués sur des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des réserves légales et indisponibles créées en application de la loi ou des statuts.

Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net est ou deviendrait inférieur au montant du capital libéré, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par actif net, il faut entendre le total de l'actif tel qu'il résulte du bilan, déduction faite des provisions et dettes.

Le Conseil d'Administration pourra, sous sa propre responsabilité, décider le paiement d'acomptes sur dividendes aux conditions et modalités prévues par le Code des sociétés.

La politique de Floridienne en matière de gestion du capital est de préserver la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation en maintenant un niveau de capitaux propres suffisant par rapport à l'endettement.

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations générales

La norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, requiert l'identification de secteurs sur la base de rapports internes présentés régulièrement aux principaux décideurs opérationnels aux fins de prises de décisions concernant l'affectation des ressources aux secteurs et d'évaluation de leurs performances.

Les facteurs utilisés pour identifier les secteurs à présenter de Floridienne sont identiques à ceux décidés par le Conseil d'Administration pour le suivi régulier des activités du groupe.

Nous renvoyons au rapport annuel concernant l'organisation générale de Floridienne.

Conformément à IFRS 8, le groupe a identifié 4 secteurs:

- **Food** - La Division Food regroupe des sociétés de production et de commercialisation de produits alimentaires festifs et gourmets, tels que les escargots, les coquilles Saint-Jacques, les coquillages farcis, le saumon fumé, les salades de la mer, les feuilletés apéritifs, les plats cuisinés ethniques, les sauces froides et chaudes... La Division est également active dans la nourriture spécialisée, notamment celle destinée aux personnes ayant des problèmes de déglutition ou souffrant de la maladie d'Alzheimer. Depuis un certain nombre d'années, il n'y a plus lieu de faire une subdivision plus détaillée étant donné les nombreuses synergies qui ont été développées entre les différentes entités de la Division.
- **Chemicals** - Cette division se compose d'entreprises actives notamment dans les additifs pour la stabilisation du PVC. Le Groupe est également présent, à travers cette Division, dans le recyclage des batteries industrielles et automobiles (hybrides et électriques).
- **Life Sciences** - Cette division est active dans la production et la commercialisation de technologies et de produits naturels pour l'agriculture, la parapharmacie, l'agroalimentaire, l'industrie cosmétique et les soins de santé. Certains d'entre eux représentent des alternatives écologiques et durables aux produits chimiques existants. Leader mondial dans les protéases végétales et numéro deux mondial dans la lutte intégrée contre les insectes nuisibles (Integrated Pest Management), la Division investit dans des solutions innovantes telles que la communication chimique au travers des récepteurs liés au goût et à l'olfaction chez l'être humain et les insectes.
- **Corporate** - Reprend les maisons-mères FLORIDIENNE et FLORINVEST dont l'objet principal est le support et la gestion de participations dans les secteurs précités.

2017 - Secteurs d'activité	Food	Chemicals	Life Sciences	Corporate	TOTAL
En EUR MILLIERS					
INDICATEURS DE RÉSULTATS					
Produits					
Chiffre d'affaires externe	210 040	59 232	97 963	13	367 249
Dotations aux amortissements	-3 444	-1 981	-3 362	-55	-8 842
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence	127	0	861	0	988
Charge des dettes	-1 207	-97	-1 167	-680	-3 151
Résultat financier (hors charges de dettes)	-10	-66	-1 285	-160	-1 521
Charges ou produits d'impôts	371	-783	-1 649	210	-1 851
Résultat avant impôt	2 048	4 264	5 720	-2 161	9 872
Résultat net	2 419	3 481	4 071	-1 951	8 021
Cash flow net	4 493	4 602	6 602	-1 755	13 943
INDICATEURS DE SITUATION FINANCIÈRE					
Actifs	139 612	51 389	82 839	13 046	286 885
Passifs: dettes, provisions et subsides	33 416	6 001	31 110	41 498	112 025
Détail des actifs non courants par secteur d'activité					
Actifs non courants	50 053	25 278	44 509	2 542	122 382
- immobilisations (in)corporelles	20 517	17 845	17 700	158	56 220
- goodwill	23 780	6 209	19 681	0	49 670
- participations mises en équivalence	391	0	4 590	0	4 981
- actifs financiers non courants	3 150	658	1 256	2 132	7 197
- actifs d'impôt différé	2 216	565	1 282	252	4 314

Les résultats d'un secteur, ses actifs et ses passifs incluent tous les éléments qui lui sont directement attribuables. Les management fees sont repris dans le secteur «Corporate».

2017*	Europe	Amérique	Autres	Total
En EUR MILLIERS				
CHIFFRE D'AFFAIRES EXTERNE	324 841	29 700	12 708	367 249
ACTIFS	268 887	534	17 464	286 885
Actifs non courants	109 002	334	13 046	122 382
- immobilisations (in)corporelles	47 756	253	8 211	56 220
- goodwill	47 729	0	1 941	49 670
- participations mises en équivalence	2 537	0	2 443	4 981
- actifs financiers non courants	7 168	0	29	7 197
- actifs d'impôt différé	3 812	81	422	4 314

(*) les chiffres 2017 diffèrent de la version publiée en avril 2018 étant donné :

(i) l'ajustement retrospectif de l'application de la norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients» à partir de 2018 avec retraitement des périodes comparatives (voir Note 2)

(ii) le reclassement aux résultats opérationnels du résultat net de change sur le USD et le EUR de notre filiale Turque (€ 0,4 million).

Le chiffre d'affaires est alloué par pays en fonction du lieu de destination des marchandises livrées.

Dans la Division Food, certains clients représentent plus de 10% du chiffre d'affaires mais il s'agit toujours de clients de premier ordre actifs dans la grande distribution.

2018 - Secteurs d'activité En EUR MILLIERS	Food	Chemicals	Life Sciences	Corporate	TOTAL
INDICATEURS DE RÉSULTATS					
Produits					
Chiffre d'affaires externe	204 090	60 250	118 493	10	382 843
Dotations aux amortissements	-3 635	-2 231	-4 196	-32	-10 095
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence	28	0	783	0	811
Charge des dettes	-1 383	-80	-1 691	-219	-3 373
Résultat financier (hors charges de dettes)	-41	801	-536	-92	131
Charges ou produits d'impôts	-1 558	-774	-3 645	43	-5 933
Résultat avant impôt	-877	3 881	15 443	-1 994	16 453
Résultat net	-2 434	3 107	11 799	-1 952	10 520
Cash flow net	1 975	3 910	11 233	-1 980	15 139
INDICATEURS DE SITUATION FINANCIÈRE					
Actifs	134 874	50 368	132 270	2 791	320 303
Passifs: dettes, provisions et subsides	34 284	6 185	38 457	37 747	116 674
Détail des actifs non courants par secteur d'activité					
Actifs non courants	50 027	25 663	67 958	482	144 129
- immobilisations (in)corporelles	21 915	18 226	26 398	50	66 590
- goodwill	23 780	6 209	35 778	0	65 768
- participations mises en équivalence	311	0	4 109	0	4 421
- actifs financiers non courants	3 417	659	1 090	431	5 597
- actifs d'impôt différé	604	569	582	0	1 754

Les résultats d'un secteur, ses actifs et ses passifs incluent tous les éléments qui lui sont directement attribuables. Les management fees sont repris dans le secteur «Corporate».

2018 En EUR MILLIERS	Europe	Amérique	Autres	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES EXTERNE	320 346	36 211	26 286	382 843
ACTIFS	274 102	717	45 484	320 303
Actifs non courants	112 620	464	31 045	144 129
- immobilisations (in)corporelles	52 481	372	13 737	66 590
- goodwill	49 292	0	16 476	65 768
- participations mises en équivalence	3 938	0	483	4 421
- actifs financiers non courants	5 575	2	20	5 597
- actifs d'impôt différé	1 334	90	330	1 754

Le chiffre d'affaires est alloué par pays en fonction du lieu de destination des marchandises livrées.

Dans la Division Food, certains clients représentent plus de 10% du chiffre d'affaires mais il s'agit toujours de clients de premier ordre actifs dans la grande distribution.

NOTE 6 : PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En EUR milliers	2018	2017 Retraité (*)
Chiffre d'affaires	382 843	367 249
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	382 843	367 249

(*) l'ajustement retrospectif de l'application de la norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients» à partir de 1/1/2018 avec retraitements des périodes comparatives (voir Note 2)

Floridienne n'a pas de contrats significatifs avec ses clients. En plus, la reconnaissance des produits ne comporte pas de jugements significatifs.

Ventes de biens

Les contrats avec clients pour la vente de biens incluent généralement une obligation de performance. Le Groupe conclut que les revenus provenant des ventes de biens doivent être reconnus au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, en général au moment de la livraison des produits. Par conséquent, l'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur le timing de la reconnais-

sance des revenus.

Les boni de fin d'année et remises

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation dans la mesure où la plupart de nos filiales présentaient déjà les boni de fin d'année ainsi que les remises (cash discounts) en déduction du chiffre d'affaires.

Prestations de service

Les dispositions de la norme n'ont pas d'incidence significative sur le rythme de comptabilisation des produits.

Pour l'activité « Tolling » (participations fixes forfaitaires aux coûts de retraitement déduites des achats de matières), menée par notre filiale SNAM, l'analyse de l'impact IFRS 15 a conclu à une modification de la présentation des revenus (coût fixe retenu) venant en déduction de la valeur d'achats des matières premières à recycler. Avant l'application de la norme IFRS 15, ces revenus étaient présentés en déduction de la valeur d'achat des matières premières tandis qu'à partir du 1.1.2018, ces revenus ont été présentés comme du chiffre d'affaires (cf. tableau récapitulatif ci-dessous).»

Ventes par Division En EUR milliers	2018	2017 Retraité (*)
Food	204 090	210 040
Chemicals	60 250	59 232
Life Science	118 493	97 963
Corporate	10	13
TOTAL DES VENTES	382 843	367 249

Ventes par régions géographiques En EUR milliers	2018	2017 Retraité (*)
Europe - principalement la France, le Benelux et l'Allemagne	320 346	324 841
Amérique - principalement, les USA, le Canada et le Mexique	36 211	29 700
Autres	26 286	12 708
TOTAL DES VENTES	382 843	367 249

Autres produits En EUR milliers	2018	2017*
Plus-values sur ventes d'immobilisations	286	101
Prestations de services	805	1 611
Production immobilisée	1 486	1 182
Redevances	0	42
Loyers	744	180
Subsides	1 226	1 016
Différence de change positive	1 113	408
Autres produits opérationnels récurrents	1 190	1 829
Autres produits opérationnels non récurrents	628	4 518
TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 478	10 888

(*) ces données financières diffèrent de la version publiée en avril 2018, notamment suite au reclassement aux résultats opérationnels du résultat net de change de notre filiale Kimflor en Turquie. Il s'agit d'un reclassement des résultats de change sur le USD et l'EUR qui sont liés aux opérations commerciales dans les conditions habituelles (€ 0,4 million en 2017).

Autres charges d'exploitation En EUR milliers	2018	2017*
Taxes d'exploitation	-1 916	-1 840
Fournitures	-6 159	-4 205
Rétributions des tiers (honoraires)	-14 475	-13 562
Transport et frais y afférents	-16 388	-13 870
Locations	-5 158	-3 634
Autres services et biens divers	-7 033	-8 899
Assurances	-1 339	-1 455
Publicité	-6 824	-6 251
Entretiens, réparations	-4 566	-3 714
Intérimaires	-5 842	-4 954
Autres charges opérationnelles récurrentes	-3 027	-3 026
Autres charges opérationnelles non récurrentes	-241	-2 647
TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-72 969	-68 057

* chiffres 2017 retraités

Les autres produits d'exploitation baissent de € -3,4 millions en 2018, à € 7,5 millions contre € 10,9 millions en 2017. Cette baisse est essentiellement liée à des récupérations diverses (non récurrentes) des assurances qui avaient eu lieu en 2017 (€ 4,5 millions) à la suite de sinistres rencontrés dans plusieurs usines du groupe, et dont les charges équivalentes se retrouvaient comptabilisées dans plusieurs postes de la marge brute et dans les autres charges d'exploitation («Autres charges opérationnelles non récurrentes» principalement).

Les Autres charges d'exploitation augmentent néanmoins de € 4,9 millions à € -73,0 millions, contre € -68,1 millions en 2017. Cette augmentation s'explique par les entrées de périmètre d'une part, et par la croissance générale du groupe d'autre part.

Le poste «autres charges opérationnelles récurrentes» porte principalement sur des taxes non recouvrables, des prestations diverses et des moins-values réalisées sur créances.

NOTE 7 : AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR

En EUR milliers	2018	2017
Amortissements sur immobilisations incorporelles	-1 321	-1 200
Amortissements sur immobilisations corporelles	-8 110	-7 410
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	-9 431	-8 609
En EUR milliers	2018	2017
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles	0	0
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	0	-28
Perte de valeur sur créances	-664	-204
Perte de valeur sur goodwill	0	0
TOTAL DES PERTES DE VALEUR	-664	-232
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	-10 095	-8 842

Les amortissements ont légèrement augmenté par rapport à 2017, en raison des entrées de périmètre de l'exercice et de la poursuite des programmes d'investissement dans nos différentes filiales.

Les pertes de valeur sur créances ont augmenté de € 0,5 million en 2018 en raison de réductions de valeur (jugées non récurrentes) actées sur créances douteuses par quelques filiales du groupe.

Pour un détail des amortissements et pertes de valeur sur les immobilisations, nous faisons référence aux notes 11 et 12.

NOTE 8 : RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En EUR milliers	2018	2017
Plus-values sur cessions d'immobilisations financières	4 842	1
Moins-values sur cessions d'immobilisations financières	-3	0
TOTAL	4 839	1

En juillet 2018, BIOBEST a mis à jour son appréciation du pouvoir de contrôle qu'elle exerce sur ses joint-ventures marocaines BIOBEST MAROC et BIOBETTER, en raison de la totale intégration de ces filiales dans l'organisation de BIOBEST GROUP, que ce soit d'un point de vue économique et décisionnel (IFRS 10). Ces deux sociétés ont dès lors été consolidées selon la méthode globale à partir du 1er juillet 2018, avec reconnaissance (à la juste valeur) de minoritaires à 50%. La prise de contrôle s'est alors traduite par la reconnaissance d'une plus-value de € 4,8 millions de plus-value suite à l'intégration globale de ces entités (IFRS 3 - prise de contrôle par étape).

NOTE 9 : RÉSULTAT FINANCIER ET CHARGE DES DETTES

En EUR milliers	2018	2017*
Produits d'intérêts sur prêts et trésorerie	160	107
Dividendes	7	0
Boni de change réalisés	4 167	2 651
Boni de change non réalisés	1 061	1 061
Plus-values sur réalisations d'actifs circulants	97	17
Autres produits financiers	1 159	851
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	6 652	4 687
Pertes de valeur sur immobilisations financières	0	0
Pertes de valeur sur actifs financiers circulants	-16	3
Moins-values sur réalisations d'actifs financiers courants	-51	-358
Mali de change réalisés	-4 213	-3 550
Mali de change non-réalisés	-845	-1 389
Autres charges financières	-1 395	-914
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	-6 520	-6 208
RESULTAT FINANCIER	131	-1 521

(*) ces données financières diffèrent de la version publiée en avril 2018, notamment suite au reclassement aux résultats opérationnels du résultat net de change de notre filiale Kimflor en Turquie. Il s'agit d'un reclassement des résultats de change sur le USD et l'EUR qui sont liés aux opérations commerciales dans les conditions habituelles (€ 0,4 millions en 2017).

En 2018, le groupe a bénéficié d'effets de change plus équilibrés entre les différentes devises auxquelles il est exposé qu'en 2017, qui avait été marquée par une dépréciation généralisée des devises étrangères par rapport à l'euro. Les effets de change sont dès lors positifs de € 0,2 million contre une perte de € -1,2 million en 2017.

Nous notons toutefois que la livre turque a - à nouveau - connu une forte volatilité en 2018, générant des effets de change très importants au cours de l'exercice et perturbant l'analyse des résultats de notre filiale turque Kimflor, dont une grande partie des ventes est réalisée en USD et EUR. Kimflor continue à utiliser le TRY comme monnaie fonctionnelle en l'absence d'éléments déterminants justifiant un changement de monnaie fonctionnelle. Afin d'améliorer la compréhension des résultats de celle-ci, il a été décidé de présenter les effets de change liés à l'activité opérationnelle (dans les conditions habituelles) de cette société (effets de change sur les créances et dettes commerciales) en autres produits d'exploitation, et de maintenir en résultat financier, les effets de change provenant des autres postes bilantaires de la société. Les comptes 2017 du groupe ont également été retraités de cette manière. Ceci s'est traduit par un reclassement de € 1,1 million d'effets de change (sur un total de € 1,9 million) vers les autres produits d'exploitation en 2018, et par un reclassement de € 0,4 million d'effets de change en autres produits d'exploitation en 2017 (sur un total d'effets de change de € 0,6 million).

En EUR milliers	2018	2017
Charge des dettes	-3 373	-3 151
TOTAL DES CHARGES DES DETTES	-3 373	-3 151

La charge des dettes est en légère hausse de € 0,2 millions à € -3,4 millions, contre € -3,2 millions en 2017. Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'endettement financier du groupe en 2018.

Nous faisons référence à la note 20 pour plus d'informations sur l'évolution des dettes financières.

NOTE 10 : IMPÔT SUR LE RESULTAT

En EUR milliers	2018	2017
1. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF		
Résultat avant impôts (hors sociétés mises en équivalence)	15 642	8 884
Charge (+) / produit (-) d'impôt	5 933	1 851
TAUX D'IMPOT EFFECTIF	37,93%	20,83%
2. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COMPTABILISÉS AU COMPTE DE RÉSULTATS		
Charges d'impôts courants	3 241	2 084
Charges / (Produits) d'impôts antérieurs	114	212
Charges / (Produits) d'impôts différés	2 578	-445
TOTAL DES IMPOTS SUR LE RESULTAT	5 933	1 851
3. TOTAL DES IMPÔTS PORTÉS DIRECTEMENT EN FONDS PROPRES	0	0

Le Groupe mène des opérations internationales et est donc soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes.

La charge fiscale sur le résultat avant impôts supportée par le Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéficiaires (pertes) des sociétés consolidées.

La charge fiscale comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée comme suit:

En EUR milliers	2018		2017	
4. RÉCONCILIATION DE LA BASE IMPOSABLE ET DES IMPÔTS				
Résultat avant impôts hors sociétés mises en équivalence	15 642	4 361	8 884	2 042
Taux nominal moyen pondéré		27,9%		23,0%
Dépenses Non Admises (hors impôts)	4 950	1 464	4 388	1 577
Effets des pertes de l'exercice non valorisées fiscalement	3 194	953	204	99
Utilisation de pertes fiscales non valorisées antérieures	-456	-162	-4 254	-1 524
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	-5 319	-1 592	4 903	1 646
Déduction intérêts notionnels	-4	-1	342	46
Revenus définitivement taxés	-1 794	-509	-3 139	-1 024
Revenu IKA taxé Florchim	-727	-115	0	0
Autres	-2 302	-728	-2 196	-715
Crédit d'impôt		-126		-48
Impact de l'extourne des IDA (Impôts différés actifs) reconnus antérieurement		2 135		-298
Régularisation		254		51
TOTAL BASE IMPOSABLE ET CHARGE D'IMPÔTS EFFECTIVE	13 183	5 934	9 131	1 851
Taux d'impôt effectif		37,9%		20,8%

Le taux d'imposition effectif s'élève à 37,9% en 2018 (2017: 20,8%). La forte hausse par rapport à 2017 s'explique par la prise en charge d'impôts différés sur pertes fiscales précédemment activés sur certaines filiales du groupe (impact € -2,1 millions), là où l'année passée nous avons encore activé des impôts différés sur pertes fiscales (€ 0,3 millions).

Les informations relatives aux actifs d'impôts différés sont détaillées dans la note 14.

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

En EUR milliers	Goodwill	Fonds de commerce	Coût de développement	Brevets, marques	Logiciels	Autres	Total immobilisations incorporelles
VALEUR D'ACQUISITION							
Au 1er janvier 2017	44 640	1 991	1 963	4 313	2 203	510	10 979
Acquisitions	10 756	16	553	442	161	121	1 292
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		2	21	9	0	1 012	1 044
Cessions et retraits				-64	-61		-125
Cessions sur activités abandonnées							
Cessions par voie de regroupement d'entreprises							
Variation de change		0	-13	-43	-8	-134	-199
Transferts et autres				33	0		33
Au 31 décembre 2017	55 396	2 008	2 524	4 690	2 294	1 508	13 025
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
Au 1er janvier 2017	-5 725	-1 552	-1 825	-3 564	-1 163	-336	-8 441
Amortissements et pertes de valeur		-74	-89	-365	-445	-227	-1 200
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		-2	-11	-7			-20
Cessions				67	58		125
Cessions sur activités abandonnées							
Cessions par voie de regroupement d'entreprises							
Variation de change			3	35	6	12	56
Transferts et autres				-33	0		-33
Au 31 décembre 2017	-5 725	-1 628	-1 923	-3 866	-1 544	-552	-9 512
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	49 671	381	601	824	751	957	3 513

En EUR milliers	Goodwill	Fonds de commerce	Coût de développement	Brevets, marques	Logiciels	Autres	Total immobilisations incorporelles
VALEUR D'ACQUISITION							
Au 1er janvier 2018	55 396	2 008	2 524	4 690	2 294	1 508	13 025
Acquisitions	18 576		658	369	528	173	1 729
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises				227		26	253
Cessions et retraits				-2	-3		-4
Cessions sur activités abandonnées							
Cessions par voie de regroupement d'entreprises	-2 479						
Variation de change			3	-12	-9	56	38
Transferts et autres		-2	2	40	5	-53	-9
Au 31 décembre 2018	71 493	2 007	3 187	5 313	2 815	1 710	15 031
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR							
Au 1er janvier 2018	-5 725	-1 628	-1 923	-3 866	-1 544	-552	-9 512
Amortissements et pertes de valeur		-73	-119	-494	-441	-212	-1 340
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises				-148		-18	-166
Cessions				2	3		5
Cessions sur activités abandonnées							
Cessions par voie de regroupement d'entreprises							
Variation de change			-1	9	8	-19	-4
Transferts et autres		2	-2	-45	3	58	17
Au 31 décembre 2018	-5 725	-1 700	-2 045	-4 543	-1 970	-743	-11 000
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	65 768	307	1 142	770	845	967	4 031

Suivant les principes comptables de Floridiene, toutes les immobilisations incorporelles hors goodwill ont une durée d'utilité finie sur laquelle l'actif est amorti. Les régimes d'amortissements propres à chaque catégorie d'actifs incorporels se trouvent détaillés dans la note 3,6.

Goodwill

Au 31 décembre 2018, le poste goodwill s'élève à € 65,8 millions, en hausse de € 16,1 millions par rapport au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par l'acquisition des sociétés IVOG (€ 1,5 millions) et BKS (€ 1,7 millions), et par les prises de contrôle sur les filiales POLYAM (€ 0,8 million), et BIOBEST MAROC / BIOBETTER (€ 12,1 millions). Nous faisons référence à la note 31 sur les regroupements d'entreprises pour plus d'information sur ces acquisitions.

La valeur comptable du goodwill est principalement composée du goodwill sur les UGT (unités génératrices de trésorerie) suivantes (en millions €):

Unité génératrice de trésorerie	en millions €
- Biobest	32,3
- Groupe FDG (repreant plusieurs entités juridiques dans la division "Spécialités gastronomiques")	11,2
- Simon Dutriaux	4,9
- Kimflor	1,1
- IKA	3,4
- Gel Manche/GDI	3,2
- Salm Invest group (repreant plusieurs entités juridiques dans la division "frais")	3,5
- Enzymes	3,3
- SNAM	1,6
- Delka group	1,6

Des tests d'impairment sont réalisés tous les ans sur les goodwills des différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe, et plus souvent quand il y a un indicateur significatif de perte de valeur.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées par la direction générale comme étant les plus petites entités opérationnelles autonomes du groupe. De manière générale, chaque entité légale correspond à une UGT pour autant que ses activités ne soient pas intégrées à d'autres. Dans ce dernier cas, l'ensemble forme une UGT ((i) UGT Salm Invest/Karras/Vendsyssel/Delimed, (ii) UGT Delka/Merydis/Altesse, (iii) UGT Gel Manche/GDI, (iv) UGT FDG/Gartal/Doussot/Pomarom/UAB et (v) UGT Enzybel/BSC/Florinvest). Lorsqu'une entité contient plusieurs activités différentes, nous examinons dans quelle mesure chacune d'elle peut constituer une UGT distincte.

Le test de perte de valeur (impairment test) sur les comptes de l'année N se fait, sur base des données budgétaires, par l'actualisation du «free cash flow», notamment le résultat d'exploitation (EBIT pre-tax) diminué des investissements et augmenté des amortissements et du besoin en fonds de roulement (BFR) calculé sur base des chiffres au 31 décembre de l'année N-1 de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Le résultat nous donne le «value in use» des différentes UGT. Pour les holdings n'ayant pas d'activité commerciale, nous ne tenons compte que de l'«Enterprise Value» hors BFR.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité («value in use») est le coût moyen pondéré du capital avant impôts (pre-tax WACC), basé sur des références de marché (technical market inputs) et sur des données de groupes comparables dans les mêmes secteurs que le Groupe Floridienne (notamment en ce qui concerne le bêta et l'equity risk premium). Comme nous faisons une actualisation en tenant compte de l'EBIT avant impôts, nous calculons le WACC avant impôts (IAS 36.55).

Les budgets des 3 premières années sont les budgets qui sont approuvés en fin d'année par le Conseil d'Administration du groupe. Pour la suite du test nous utilisons le budget de l'année N+3 sans taux de croissance en neutralisant les amortissements et investissements de la valeur terminale. Cette règle générale peut faire l'objet d'exceptions lorsque certains événements exceptionnels justifient le fait que les budgets approuvés soient revus ou que les croissances retenues après l'année N+3 soient différentes de zéro.

Nous obtenons ainsi une «Entreprise Value» dont sont déduites les dettes financières (les dettes interco sont réallouées à chaque UGT) pour obtenir l'«Equity Value» que nous comparons à la valeur des fonds propres dans les comptes consolidés de Floridienne.

Si l'Equity Value est inférieure à la valeur des fonds propres dans les comptes consolidés de Floridienne, cela correspond à un indicateur de perte de valeur. Nous comparons alors l'Enterprise Value (hors BFR) à la valeur des actifs immobilisés de cette UGT.

Si ces deux tests sont négatifs, la situation est présentée au Conseil d'Administration qui doit se prononcer sur la perte de valeur à acter sur le goodwill (ou ensuite sur les actifs) de l'UGT concernée.

Les hypothèses retenues lors de ce test pour le calcul du WACC nous ont été fournies par la banque Degroof et par diverses autres sources financières de référence (market inputs) :

- Risk free rate : 0,90% (0,90% en 2017)
- Levered Beta : 1,05 (1,49 en 2017)
- Equity risk premium : 6,67% augmenté d'une prime d'illiquidité de 2%, soit 8,67% (8,66% en 2017)
- Prime Rate 5 ans : 0,79% (0,70% en 2017)
- Premium : 2,43% (2,76% en 2017)
- Debt ratio : 44,61% (48,77% en 2017)
- Pre-tax WACC : 6,90% (8,30% en 2017)
- Taux croissance à l'infini utilisé dans les DCF : 0% (0% en 2017)

La différence observée dans le levered beta vient du fait qu'en raison de la progression de l'importance de Biobest dans la Division Life Sciences, nous avons appliqué le beta «agriculture» au chiffre d'affaires généré par Biobest, alors qu'auparavant nous utilisions le beta «pharma biotech», qui tenait compte du caractère moins mature des activités de la Division Life Sciences.

Nous estimons que les budgets sont établis de manière prudente, sur base des meilleures estimations disponibles, et discutés en conseil d'administration, particulièrement pour les entités en difficultés. Une analyse ex-post (une procédure de back-testing pour les UGT montrant une grande divergence entre les budgets X-1 et les actuals) a été effectuée sur les différentes UGT du groupe, comparant les réalisés par rapport aux budgets de l'année N-1. Cette analyse a mené à revoir de manière plus conservatrice les hypothèses budgétaires retenues par certaines UGT, sans que cela ne génère d'indicateurs supplémentaires de perte de valeur. Floridienne suit attentivement l'évolution des filiales dont les performances récentes sont négatives.

Au terme de l'analyse faite par le Comité d'audit et le Conseil d'administration, aucune perte de valeur n'a été constatée sur les goodwills figurant au bilan.

Test de sensibilité

Parmi les hypothèses utilisées, celles dont la variation ont des incidences les plus significatives sur les états financiers sont les flux de trésorerie prévisionnels et le taux d'actualisation (WACC). Un test de sensibilité a été réalisé sur le WACC, en l'augmentant de 1,50%. Ceci ne mène pas à des conclusions différentes.

Nous indiquons en outre que, de par la forte diversification des activités du groupe, aucune modification d'une hypothèse particulière à une activité ne peut avoir d'impact très significatif, à elle seule, sur l'entiereté du groupe. Seule la conjonction de plusieurs hypothèses dans différentes activités peut entraîner des impacts significatifs au niveau du groupe, mais ceci ressort plus d'une analyse «portefeuille» que d'une analyse spécifique à une UGT. Au niveau du portefeuille nous estimons avoir des activités suffisamment peu corrélées entre elles pour minimiser le risque de conjonction d'hypothèses.

Les autres variations concernant les immobilisations incorporelles du groupe en 2018 sont principalement liées aux entrées de périmètre.

NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations corporelles en cours de production	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Au 1er janvier 2017	58 506	68 482	9 427	2 306	3 569	142 290
Acquisitions	2 217	2 879	1 183	3 250	520	10 049
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	2 604	5 491	1 228		608	9 931
Cessions		-582	-437	-307	-16	-1 342
Cessions par voie de regroupement d'entreprises						
Variation de change	-733	-855	-361	-194	-149	-2 291
Transferts et autres	110	84	-32	-162		0
Au 31 décembre 2017	62 705	75 499	11 009	4 892	4 533	158 637
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1er janvier 2017	-31 316	-55 377	-7 260	-257	-2 371	-96 581
Amortissements de l'année	-2 739	-3 491	-927	4	-285	-7 438
Amortissements cumulés acquis par voie de regroupement d'entreprises	-567	-2 283	-689		-349	-3 888
Cessions	136	637	325		21	1 118
Variation de change	191	358	248		55	853
Transferts et autres	6	0	0			6
Au 31 décembre 2017	-34 288	-60 156	-8 303	-253	-2 929	-105 929
VALEUR NETTE COMPTABLE	28 416	15 344	2 705	4 639	1 604	52 708
Au 31 décembre 2017						
Dont valeur nette des actifs en location-financement		275	11			286

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations corporelles en cours de production	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Au 1er janvier 2018	62 705	75 499	11 009	4 892	4 533	158 637
Acquisitions	5 199	6 072	1 599	1 669	122	14 661
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	2 060	8 706	363	148	3 878	15 155
Cessions	-998	-1 368	-596	-10	-480	-3 453
Cessions par voie de regroupement d'entreprises						
Variation de change	-253	61	-111	1	-141	-441
Transferts et autres	502	2 478	-188	-2 566	-84	142
Au 31 décembre 2018	69 215	91 449	12 076	4 134	7 828	184 702
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 1er janvier 2018	-34 288	-60 156	-8 303	-253	-2 929	-105 929
Amortissements de l'année	-2 510	-3 968	-1 221	-1	-390	-8 091
Amortissements cumulés acquis par voie de regroupement d'entreprises	-1 812	-5 950	-237		-2 624	-10 622
Pertes de valeur / dépréciations						
Cessions	491	963	653		363	2 470
Variation de change	44	36	63	0	49	191
Transferts et autres	66	-508	164	1	115	-162
Au 31 décembre 2018	-38 008	-69 584	-8 881	-253	-5 416	-122 143
VALEUR NETTE COMPTABLE						
Au 31 décembre 2018	31 207	21 865	3 195	3 881	2 411	62 559
Dont valeur nette des actifs en location-financement		290	4			294

Nous renvoyons à la note 3 des principes comptables en ce qui concerne les méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles et leurs régimes d'amortissements.

Le groupe a poursuivi ses programmes d'investissement en 2018, principalement chez BIOBEST (Division Life Sciences), chez SNAM (Division Chemicals) et chez Salm Invest (Division Food), mais aussi dans les autres activités du groupe.

Les entrées de périmètre ont elles aussi contribué à la hausse des immobilisations corporelles au 31 décembre 2018, à hauteur de € 4,5 millions (en valeur nette).

Au 31 décembre 2018, le groupe a consenti des nantissements fermes (hypothèques) sur des terrains et bâtiments à hauteur de € 4,4 millions, et des mandats hypothécaires à hauteur de € 7,7 millions.

Pertes de valeur sur actifs non financiers

Le groupe a procédé, conformément à l'IAS 36, à un examen des valeurs comptables des actifs du groupe afin d'y déceler d'éventuelles indications d'impairment.

La valeur des immobilisations corporelles du groupe est évaluée à la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilisation (testée dans le cadre des tests d'impairment des UGT) et leur valeur de marché (valeur recouvrable).

Le test n'a pas relevé d'indicateurs significatifs de pertes de valeur sur des immobilisations corporelles dans le groupe en 2018.

NOTE 13 : PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

En EUR milliers	2018	2017
VALEUR D'ACQUISITION		
Au 1er janvier	4 981	4 884
Acquisitions - augmentation capital	1 715	0
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		
Résultats de l'exercice	811	988
Dividendes versés		-855
Changements de méthode de consolidation/périmètre	-2 982	68
Ecarts de conversion	-103	-104
Divers		0
Au 31 décembre	4 421	4 981

Les sociétés consolidées par mise en équivalence dans le groupe en 2018 sont ChemCom, TecnoScent, PT Bromelain, Kocaman Camargo, Virunga Enzymes, Real IPM UK, Nema Terra et Terhormon. La dernière a été acquise en 2018. La liste des entreprises associées et des coentreprises est disponible à la note 30.

Les sociétés Biobest Maroc et Biobetter ont été consolidées par mise en équivalence pendant le premier semestre de l'exercice. Suite à une mise à jour du pouvoir de contrôle sur ces sociétés en juillet 2018, elles ont été consolidées selon la méthode globale à partir du 1er juillet 2018, et n'apparaissent dès lors plus dans les participations mises en équivalence au 31 décembre 2018 («changement de méthode de consolidation» dans le tableau).

Biobest Group a pris la majorité de sa filiale Polyam en juillet 2018, à travers une augmentation de capital dans cette société. Cette société a dès lors été consolidée également selon la méthode globale à partir du 1er juillet 2018, et n'apparaît plus non plus dans les participations mises en équivalence au 31 décembre 2018 («changement de méthode de consolidation» dans le tableau).

Les sociétés consolidées par mise en équivalence (y compris Biobest Maroc, Biobetter et Polyam pendant le 1er semestre) ont contribué de manière bénéficiaire aux résultats du groupe en 2018, conformément à leurs budgets. Ce sont principalement Biobest Maroc (participation de 50% au Maroc), PT Bromelain (participation de 50% en Indonésie), et Terhormon (participation de 25% en Italie) qui contribuent à ce résultat.

En ce qui concerne TecnoScent, société en cours de liquidation, un litige oppose Givaudan à ChemCom concernant le partage des actifs de cette société. Ceci empêche dès lors de finaliser la liquidation de TecnoScent. Plus d'informations concernant ce litige sont disponibles dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

«Le test de pertes de valeur (impairment test) décrit dans la note 11, a été réalisé sur les participations mises en équivalence et a conclu qu'aucune perte de valeur n'était justifiée sur leur valeur consolidée au 31 décembre 2018.

Participations dans des entreprises associées et co-entreprises

Les entreprises associées et co-entreprises qui ne sont pas classées comme détenues en vue de la vente/activités abandonnées sont consolidées en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

en K€	2018			2017		
	Co-entreprises	Entreprises associées	TOTAL	Co-entreprises	Entreprises associées	TOTAL
Participations dans des entreprises associées et co-entreprises	677	3 744	4 421	2 695	2 286	4 981
Résultats des entreprises associées et co-entreprises	830	-20	811	1 075	-87	988

Le tableau ci-dessus reprend la quote-part du groupe dans le résultat de Biobest Maroc, Biobetter et Poliam réalisé au premier semestre 2018.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé de l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 des principales entreprises associées et coentreprises du groupe.

2018 - Co-entreprises	Kocaman Camargo	Tecnoscent	PT Bromélaïne
Pourcentage de détention	50,00%	50,00%	50,00%
Secteur opérationnel	Food	Life Sciences	Life Sciences
Pays	Turquie	Belgique	Indonésie
Etat de la situation financière (KEUR)			
Total des actifs	857	15	2 996
Total des dettes financières à long terme	Néant	Néant	Néant
Dividendes reçus			
Restrictions contractuelles	Néant	Néant	Néant

2018 - Entreprises associées	ChemCom	Real IPM UK	Nema Terra	Terhormon	Terzym	Virunga Enzymes
Pourcentage de détention	41,01%	25,00%	33,33%	69,90%	24,75%	30,00%
Secteur opérationnel	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences
Pays	Belgique	Royaume-Uni	Belgique	Italie	Italie	RDC
Etat de la situation financière (KEUR)						
Total des actifs	4 469	174	117	6 637	3 274	1 006
Total des dettes financières à long terme	470	489	Néant	Néant	Néant	Néant
Dividendes reçus						
	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

2017 - Co-entreprises	Biobest Maroc	Biobetter	Kocaman Camargo	PT Bromélaïne
Pourcentage de contrôle	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
Secteur opérationnel	Life Sciences	Life Sciences	Food	Life Sciences
Pays	Maroc	Maroc	Turquie	Indonésie
Etat de la situation financière (KEUR)				
Total des actifs	7 857	2 708	10 557	3 955
Total des dettes financières à long terme	2 113	Néant	Néant	79
Dividendes reçus				
Restrictions contractuelles	691	188	Néant	Néant

2017 - Entreprises associées	ChemCom	Tecnoscent	Real IPM UK	Nema Terra	Poliam	Virunga Enzymes
Pourcentage de contrôle	44,89%	22,44%	25,00%	33,33%	25,00%	30,00%
Secteur opérationnel	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences

Pays	Belgique	Belgique	Royaume-Uni	Belgique	Israël	RDC
Etat de la situation financière (KEUR)						
Total des actifs	3 277	15	150	162	4 163	435
Total des dettes financières à long terme	579	Néant	427	Néant	Néant	Néant
Dividendes reçus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

NOTE 14. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés détaillés par différence temporaire sont présentés dans le tableau ci-dessous:

En milliers d'EUR	Actif		Passif		Net	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Actifs des régimes de pension	583	445	0	-6	583	451
Immobilisations corporelles	643	577	1 247	1 047	-604	-470
Immobilisations incorporelles	27	14	269	146	-242	-131
Stocks	141	107	412	344	-270	-237
Provisions	216	338	642	580	-426	-242
Pertes fiscales	695	2 989	538	362	157	2 627
Créances commerciales et autres débiteurs	121	86	258	344	-138	-258
Compensation par entité fiscale	-672	-242	-672	-242	0	0
Actifs / (passifs) d'impôts différés	1 754	4 314	2 694	2 573	-940	1 741

Au bilan, on retrouve les impôts différés suivants:

	2018	2017
A l'actif	1 754	4 314
Au passif	-2 694	-2 573
Net	-940	1 741

En application des règles IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés bilamment par unité fiscale.

Différences temporaires ne donnant pas lieu à la reconnaissance d'impôts différés

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participations lorsque le groupe est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Réformes fiscales

Le Groupe tient compte des implications des réformes fiscales adoptées ou quasi adoptées.

Impôts différés sur pertes fiscales

Des impôts différés sur des pertes fiscales sont reconnus dans une entité fiscale lorsqu'il y a des indicateurs satisfaisants de rentabilité future dans cette société permettant d'entrevoir la récupération de ces pertes fiscales dans un délai raisonnable. Ces tests de récupération sont faits sur base des budgets de ces sociétés, qui sont présentés au et validés par le Conseil d'administration de Floridienne. Les hypothèses retenues à la base des budgets sont les mêmes que les hypothèses budgétaires retenues dans le test annuel de perte de valeur. En 2018, il a été décidé de mettre à jour les critères d'évaluation/estimation de la probabilité de récupération future des impôts différés activés. Les éléments qui ont notamment été considérés dans l'évaluation de la probabilité des bénéfices futurs taxables sont principalement: (1) la profitabilité dans le passé (au moins 2 années consécutives de profits antérieurs sont nécessaires pour reconnaître des IDA) et (2) la profitabilité attendue sur les 3 années à venir sur base des budgets (futur prudent et prévisible).

L'application de ces nouveaux critères de reconnaissance des actifs d'impôts différés a mené à la reconnaissance d'une reprise de € -2,7 millions d'actifs d'impôts différés, à concurrence de € -2,1 millions dans la Division Food, et € -0,6 millions dans la Division Life Sciences.

Le stock d'impôts différés activés sur pertes fiscales s'élève dès lors à € 0,7 million dans le groupe à fin 2018.

Déficits fiscaux non utilisés

Au 31 décembre 2018, le groupe dispose de pertes fiscales non valorisées dans le bilan à hauteur de € 15,4 millions (2017: € 10,9 millions).

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés concernent en majorité les entités Floridienne et Florinvest, pour lesquelles il n'existe pas aujourd'hui de visibilité suffisante sur la récupérabilité des pertes à terme. En 2018, les pertes fiscales extournées en 2018 (cf. ci-dessous) viennent s'ajouter aux pertes fiscales non valorisées.

Sur base des budgets et de la législation actuelle, la grande majorité de ces pertes est attendue à être utilisée dans le futur, mais il a été décidé de ne pas reconnaître d'impôts différés sur ces pertes étant donné les perspectives de récupérabilité à plus long terme de ces budgets.

NOTE 15 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS ET COURANTS

15.1 Autres actifs non courants

En EUR milliers	Actions	Prêts	Autres	Total
VALEUR D'ACQUISITION				
Au 1er janvier 2017	3 420	3 056	1 332	7 808
Acquisitions	300	311	826	1 437
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	8	491	2	501
Cessions et retraits		-133	-59	-193
Cessions par voie de regroupement d'entreprises				
Variation de change	-1	-191	-2	-194
Transfert d'un poste à un autre		-91	-570	-661
Divers		86	0	86
Au 31 décembre 2017	3 727	3 528	1 530	8 785
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 1er janvier 2017	-799	-274		-1 073
Pertes de valeur actées		-94		-94
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		-333		-333
Cessions				
Cessions par voie de regroupement d'entreprises				
Variation de change				
Transfert d'un poste à un autre				
Divers		-87		-87
Au 31 décembre 2017	-799	-788		-1 587
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	2 928	2 740	1 530	7 198
VALEUR D'ACQUISITION				
Au 1er janvier 2018	3 727	3 528	1 530	8 785
Acquisitions	2	658	64	724
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		1	3	4
Cessions et retraits	-272	-2 103	-12	-2 388
Cessions par voie de regroupement d'entreprises				
Variation de change	0	21	-1	21
Transfert d'un poste à un autre	-45	441	-770	-375
Divers		0	-3	-3
Au 31 décembre 2018	3 412	2 546	810	6 769
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 1er janvier 2018	-799	-788		-1 587
Pertes de valeur actées		547		547
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises				
Cessions	270	-403		-133
Cessions par voie de regroupement d'entreprises				
Variation de change				
Transfert d'un poste à un autre		0		0
Divers				
Au 31 décembre 2018	-529	-644		-1 172
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	2 884	1 902	810	5 596

Les autres actifs non courants ont diminué de € -1,6 million au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017.

Ceci s'explique par :

- des capitalisations de prêts à des participations non contrôlées dans le courant de l'année 2018 (€ -2,1 millions);
- le transfert de la garantie qui avait été payée en préparation de l'acquisition de IVOG par Biobest Group, et qui a, à présent, été consolidée suite à la prise de contrôle de cette société (€ -0,8 million).

La rubrique «Actions» comprend principalement notre participation de 50 % dans la société française LARZUL (valeur comptable de € 2,6 millions) qui reste évaluée au coût historique déprécié, en absence d'une base objective permettant de la valoriser à la juste valeur. Jusqu'ici, le Groupe n'a pas encore eu la possibilité d'exercer son pouvoir de contrôle sur cette société, ni d'obtenir des états financiers (audités) de la filiale. Toutefois, compte tenu des éléments à sa disposition, et du fait que Floridienne reste confiante quant à l'issue des procédures judiciaires qui nous opposent à Larzul et ses dirigeants (voir également le rapport de gestion pour plus d'informations sur les procédures en cours contre Larzul), le Conseil estime que la valeur comptable de cette participation (€ 2,6 millions) et de ses créances vis-à-vis de la société (€ 1,5 million) n'est pas supérieure à une estimation prudente de sa valeur recouvrable ou d'utilisation, tenant compte des synergies envisagées avec les activités du Groupe une fois que le contrôle se concrétisera. Nous renvoyons au rapport de gestion pour une description de l'évolution des litiges en cours.

Les autres créances non courantes sont constituées de divers prêts à long terme octroyés par le groupe à certaines de ses participations mises en équivalence, PT Bromelain et ChemCom principalement.

L'«earn-out» négocié dans le cadre de la vente de notre activité Retardateurs de flammes en 2015, et valorisé à € 0,5 million dans les Autres actifs financiers non courants du bilan, a fait l'objet d'une analyse de perte de valeur annuelle. Compte tenu des informations en notre possession et des prévisions de commercialisation des retardateurs de flammes, nous restons confiants dans la possibilité de toucher un montant significatif (montant prudemment estimé à au moins € 0,5 million) d'earn-out suite à cette cession, et ne jugeons dès lors pas nécessaire d'acter de perte de valeur sur cet actif.

15.2 Autres actifs courants

En EUR milliers	2018	2017
Autres créances	4 835	6 615
Autres actifs courants	1 864	1 765
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	6 699	8 379

Les Autres créances à court terme diminuent fortement (€ -1,7 million). Ceci s'explique du fait des créances qui avaient été comptabilisées en 2017 sur les compagnies d'assurances, dans le cadre du sinistre de Gartal. Cette créance a aujourd'hui disparu, le litige ayant été totalement couvert par les assurances.

L'augmentation des Autres actifs courants s'explique par les entrées de périmètre de l'exercice.

NOTE 16 : ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe n'a pas d'actifs au 31 décembre 2018 qui répondent aux critères nécessitant de les classer comme étant détenus en vue de la vente.

NOTE 17 : STOCKS - STOCKS BIOLOGIQUES

En EUR milliers	2018	2017
Matières premières et consommables	29 369	24 022
En cours de fabrication	2 189	2 599
Produits finis	12 660	13 862
Marchandises	8 482	7 958
Autres stocks	521	837
TOTAL DES STOCKS	53 221	49 278
TOTAL DES STOCKS BIOLOGIQUES	3 030	1 070

Les stocks (en ce compris les stocks biologiques) augmentent de € 5,9 millions en 2018 par rapport à 2017. Cette hausse s'explique par la croissance de l'activité du groupe et par les entrées de périmètre de l'exercice.

En dehors des fonds de commerce mis en gage (détaillés dans la note 26), aucun stock n'a été déposé en garantie.

Les stocks biologiques de Biobest portent principalement sur des stocks de bourdons élevés par Biobest, et sont valorisés conformément à la norme IAS 41 («Agriculture») à la juste valeur diminuée des coûts de vente (frais estimés au point de vente).

Nous faisons référence à la note 3.7 pour plus d'explications sur la méthodologie appliquée dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente des stocks biologiques.

Au 31 décembre 2018, le montant des réductions de valeur sur stocks et des reprises mises en charge/revenu durant l'exercice se présente comme suit :

En EUR milliers	2018	2017
DOTATIONS RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Matières premières et consommables	-124	31
En cours de fabrication	0	16
Produits finis	-128	21
Marchandises	-47	0
Autres stocks	0	0
Stocks Biologiques		
TOTAL DES DOTATIONS	-300	68
REPRISES RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Matières premières et consommables	29	-10
En cours de fabrication	20	0
Produits finis	19	-7
Marchandises	2	0
Autres stocks	0	0
Stocks Biologiques		
TOTAL DES REPRISES	69	-17
AJUSTEMENT NET DE L'EXERCICE	-231	50

Les dotations aux réductions de valeur de l'exercice concernent principalement des stocks de produits qui ont été ajustés à leur prix de marché au 31 décembre 2018 et après, afin de tenir compte de leur valeur nette de réalisation dans un contexte baissier de certaines matières.

NOTE 18 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

En EUR milliers	2018	2017
Actifs disponibles à la vente	6	9
Créances diverses	564	280
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	569	289

NOTE 19 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En EUR milliers	2018	2017
Argent en caisse	264	523
Solde bancaire	29 543	27 297
Compte à court terme	15	851
TOTAL	29 822	28 671

La trésorerie et équivalents de trésorerie augmentent de € 1,1 million par rapport à 2017. Ceci s'explique principalement par les entrées de périmètre de l'exercice. Nous renvoyons à la note sur les Flux de trésorerie consolidés pour plus d'information sur l'évolution de la situation de trésorerie du groupe au cours de l'exercice 2018.

NOTE 20 : DETTES PORTANT INTÉRÊT

En EUR milliers	2018	2017	Juste valeur au 31.12.2018
Emprunts bancaires	59 405	52 230	62 153
Emprunts obligataires	22 000	23 538	26 447
Instruments financiers dérivés	172	56	172
Contrats de location-financement	364	382	364
Découverts bancaires	24 101	24 585	
Autres emprunts	6 085	7 137	
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	112 126	107 928	

Evolution de l'endettement du groupe

Les découverts bancaires sont constitués de dettes à court terme souvent inférieures à 1 et 2 mois et sont destinés à financer une partie de notre besoin en fonds de roulement, principalement en fin d'année où il est le plus élevé en raison de notre forte saisonnalité dans la Division Food. Ils diminuent dès lors fortement dès le mois de janvier, pour réaugmenter progressivement au cours du second semestre de l'exercice.

Les tirages sur découverts bancaires ont diminué de € -4,5 millions au 31 décembre 2018.

Les emprunts bancaires et obligataires sont des dettes à long terme contractées auprès de banques ou d'institutionnels, avec des maturités et des plans de remboursements variables, et généralement à taux fixes. Nos dettes à long terme ont augmenté de € 5,6 millions par rapport à 2017. Ceci s'explique en grande partie par les entrées et changements de périmètre de l'exercice.

L'endettement financier du groupe a globalement augmenté de € 4,2 millions en 2018 par rapport à 2017.

La trésorerie ayant augmenté de € 1,1 million, la dette nette (Dettes financières - trésorerie) a dès lors augmenté en réalité de € 3,1 millions en 2018, ce qui est tout à fait raisonnable par rapport à la croissance des résultats du groupe.

L'objectif du groupe reste toutefois, à moyen terme, de réduire son niveau d'endettement net.

Taux d'intérêt

Tous les emprunts bancaires à long terme sont souscrits à des taux d'intérêts fixes excepté € 8,4 millions qui sont basés sur des taux à court terme. Le taux moyen pondéré des emprunts bancaires à taux fixe est de 3,21% (2017: 3,46%).

En dehors des € 29,8 millions de trésorerie du Groupe, le Holding dispose pour faire face à ses engagements de lignes de crédit auprès d'institutions financières à hauteur de € 34,3 millions (€ 35,1 millions fin 2017). Au 31 décembre 2018 le montant utilisé s'élevait à € 24,1 millions soit 70%.

Les «instruments financiers dérivés» concernent principalement des contrats IRS pris au niveau du Groupe (€ 0,2 million à fin 2018). Ils sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie avec variation de leur juste valeur en Autres éléments du résultat global.

Covenants

Floridienne SA a signé des covenants bancaires dans le cadre de l'octroi de plusieurs prêts par ses banques. Tous ces covenants étaient respectés au 31 décembre 2018.

Le groupe Biobest a signé dans le passé un covenant bancaire dans le cadre de ses financements bancaires. Il s'agit d'un covenant de maintien de son leverage ratio (Dette financière nette / EBITDA), calculé au niveau de Biobest Group. Au 31 décembre 2018, ce covenant était respecté.

Enzybel International SA a signé un covenant bancaire en 2015 dans le cadre d'un nouveau financement bancaire. Il s'agit d'un covenant de maintien de son ratio de solvabilité. Au 31 décembre 2018, ce covenant était largement respecté.

Blue Star Chemicals NV a signé un covenant bancaire en 2015 dans le cadre d'un nouveau financement bancaire. Il s'agit d'un covenant de maintien de son ratio de solvabilité. Au 31 décembre 2018, ce covenant était largement respecté.

Emprunts obligataires

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, Floridienne et Biobest ont émis deux emprunts obligataires, en 2015 et 2017. Les détails de ces emprunts obligataires étaient les suivants au 31 décembre 2018:

	Valeur nominale en devise (en milliers)	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Coté/non-coté	Échéance	Juste valeur	Valeur comptable (incl intérêts courus)
EUR	15 000	4,0%	4,0%	non-coté	2025	19 168	15 300
EUR	7 000	3,9%	3,9%	non-coté	2027	7 283	7 262

Echéanciers des dettes courantes et non courantes

En EUR milliers	2018	2017
Découverts bancaires	24 101	24 585
Emprunts échéant dans l'année des dettes long terme	11 154	11 745
Emprunts échéant entre la 2e et 5e année	49 286	32 099
Emprunts échéant au-delà de la 5e année	27 413	39 443
Passif financiers non-dérivés	111 954	107 872
Instrument financiers dérivés	172	56
Passif financiers dérivés	172	56
TOTAL DES DETTES FINANCIERES (A COURT ET LONG TERME)	112 126	107 928

Evolution des dettes portant intérêt

En EUR milliers	2018
Au 1er janvier 2018	107 928
Entrée de périmètre	7 537
Nouvelles dettes à long terme	19 239
Remboursements de dettes à long terme	-15 039
Variation découvert bancaire	-4 451
Impact écart de change	-266
Autres variations	-2 821
Sortie de périmètre	0
AU 31 DÉCEMBRE 2018	112 126

NOTE 21 : PROVISIONS

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017

En EUR milliers	Garanties	Conten-tieux	Environne-ment	Autres	Total
Au 1er janvier 2017	141	341	666	1 199	2 347
dont provisions non courantes		327	666	971	1 964
dont provisions courantes	141	14		228	383
Dotations				28	28
Acquisitions et variations de périmètre					
Cessions suite à des scissions d'entreprises					
Utilisations				-25	-25
Reprises	-7	-7		-605	-619
Ecart de conversion		-1		0	-1
Autres					
Au 31 décembre 2017	134	333	666	598	1 731
dont provisions non courantes		327	666	362	1 355
dont provisions courantes	134	6		205	345

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018

En EUR milliers	Garanties	Contentieux	Environnement	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	134	333	666	567	1 731
dont provisions non courantes		327	666	362	1 355
dont provisions courantes	134	6		205	345
Dotations		60		136	196
Acquisitions et variations de périmètre				25	25
Cessions suite à des scissions d'entreprises					
Utilisations		-91		-29	-120
Reprises	-5	-16		-317	-338
Ecart de conversion		-1		3	1
Autres					
Au 31 décembre 2018	129	285	666	385	1 464
dont provisions non courantes		270	666	207	1 144
dont provisions courantes	129	14		177	321

Les provisions ont baissé de € -0,3 million au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017.

Une reprise de provision de € 0,3 million a été effectuée chez Floridienne, suite à la disparition de l'engagement ou risque financier (cash out) pour lequel la provision était initialement constituée.

Nous estimons avoir provisionné l'ensemble des risques liés aux différents postes repris ci-dessus et notamment en ce qui concerne les contentieux et l'environnement. Les risques environnementaux ont été évalués et sont mis à jour chaque année sur base des informations disponibles, des législations en vigueur et des conditions de nos permis d'exploitation. La problématique environnementale est un domaine dans lequel les réglementations et contraintes de prévention sont de plus en plus strictes lors du renouvellement des permis. Le groupe prend les mesures nécessaires pour se conformer à l'ensemble des prescriptions réglementaires en matière d'environnement, notamment par des investissements appropriés et un monitoring structuré. Ces contraintes sont parfois difficiles à quantifier précisément, notamment quand il s'agit d'estimer la valeur actuelle des coûts de remise en état à très longue échéance. Là où cela s'avère nécessaire, nous estimons que les provisions nécessaires sont comptabilisées afin de se conformer aux engagements légaux, en conformité avec le référentiel comptable.

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le groupe a mis en place plusieurs plans de pension de retraite ou d'indemnités de départ à la retraite (avantages postérieurs à l'emploi). Il s'agit principalement de plans en Belgique, en France, en Turquie et au Mexique depuis l'acquisition de Imex en 2017.

Ces plans sont principalement à prestations définies, notamment:

en Belgique:

Des assurances groupe et des plans de pension à prestations définies pour quelques employés cadres de Floridienne SA. Ces contrats d'assurance groupe sont considérés comme des régimes à prestations définies étant donné la législation belge qui prévoit que l'employeur garantit un rendement minimum légal aux employés.

Les obligations résultant des contrats d'assurance groupe sont valorisées selon la méthode de la «valeur intrinsèque» (la somme des différences individuelles entre les réserves mathématiques et les réserves minimales «groupe»). Au 31 décembre 2018, il ressort de cette méthode qu'il n'y a pas d'obligations significatives dans le chef du Groupe.

En ce qui concerne les quelques plans de pension existant au niveau de Floridienne SA, le Groupe n'a pas procédé à une réestimation de la valeur actuarielle au 31 décembre 2018 étant donné que le nombre de bénéficiaires dans le plan reste très limité (4 personnes) et il a été jugé que les paramètres (population, hypothèses actuarielles, etc.) sous-jacents ont peu évolué par rapport à la dernière mise à jour actuarielle (31/12/2014). L'obligation nette s'élevait à 61 KEUR et a été maintenue au 31 décembre 2018.

en France et Turquie:

Il s'agit d'avantages liés au personnel conformément aux pratiques locales et des conventions collectives en vigueur.

Ces plans ou obligations ne sont en général pas «funded» (financés) et font l'objet d'une constitution de provision selon la méthode «Projected Unit Credit» chaque année. Au 31 décembre 2018, le DBO (Defined Benefit Obligation) total s'élève à € 2,0 millions. En raison de leur impact non significatif, les gains/pertes de réestimation liés à ces plans sont pris en résultat de l'exercice.

Une synthèse ainsi que la variation des valeurs des obligations et actifs des régimes pour les plans à prestations définies au 31 décembre 2018 est donnée ci-après:

En kEUR	Total	Belgique	France	Turquie	Autres
Juste valeur des actifs du régime	-807	-720	-87	0	0
Valeur des engagements	3 229	781	1 777	239	432
Déficit (excédent) des régimes	2 422	61	1 690	239	432

22.1 Régime à prestation définie

	2018	2017
Obligations (actifs) nettes résultant des régimes (financés) à prestations définies	2 422	1 637
Valeur actuelle des obligations intégralement ou partiellement financées	3 229	2 457
Juste valeur des actifs du régime (-)	-807	-820
Valeur actuelle des obligations non financées	0	0
Ecarts ((bénéfice) / perte) actuariels non comptabilisés	0	0
Coût non comptabilisé des services passés	0	0
Juste valeur des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs (-)	0	0
Autres éléments	0	0
Obligations (actifs) résultant des régimes à prestations définies, total	1 989	1 569
Obligations	2 796	2 389
Actifs	-807	-820
Charge résultant des régimes à prestations définies comptabilisée dans le compte de résultat (a)	621	236
Coût des services rendus au cours de l'exercice	546	216
Coût financier	21	4
Rendement attendu des actifs du régime (-)	0	0
Profit espéré venant des droits au remboursement enregistrés en tant qu'actifs (-)	0	0
Réduction	0	0
Ecarts actuariels, nets	55	-4
Coût des services passés	0	0
	0	
Profit (perte) sur réductions et liquidations	-26	20
Rendement effectif des actifs du régime	3	3
Rendement effectif des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs	0	0
Obligations résultant des régimes à prestations définies, solde d'ouverture	1 637	1 280
Contributions payées (-) / sorties (-)	-60	0
Charge comptabilisée (ligne a) ci-dessus	621	369
Charge comptabilisée directement par les capitaux propres (*) (gains/pertes actuariels et gains/pertes d'expérience)	0	0
Augmentation suite à des regroupements d'entreprises	288	100
Diminution suite à des scissions d'entreprises (-)	0	0
Augmentation (diminution) résultant des changements de taux de change	-63	-112
Autre augmentation (diminution), incl taxes on funded status	0	0
Obligations résultant des régimes à prestations définies, solde de clôture (*)	2 423	1 637

Principales hypothèses actuarielles

	Belgique		France	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation appliqué	0,70%	0,70%	1,57% - 2,20%	1,3% - 2,15%
Taux attendu d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	2% - 2,15%	2% - 2,15%
Taux attendu d'augmentation des charges sociales	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Augmentations futures des prestations définies				
Taux de rendement attendu des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs				
Taux de mortalité	MR-3 / FR-3		TH00-02 / TF00-02	
Taux d'évolution des coûts médicaux	NA		NA	

Analyse de sensibilité du plan de pension en Belgique

Les constatations de l'analyse de sensibilité menée à fin 2014 étaient les suivantes :

Le taux d'actualisation et l'inflation constituent des hypothèses actuarielles importantes pour le calcul de l'obligation de prestations définies. Les analyses de sensibilité ci-dessous s'appuient sur les modifications raisonnablement possibles des hypothèses à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Effets sur le Defined Benefit Obligation à la fin de l'année

Si le taux d'actualisation augmente de 1% : € 59.454,30

Si le taux d'actualisation de l'année précédente est utilisé : € 109.631,53

Si on utilise le taux d'actualisation de l'année précédente et qu'on augmente les salaires : € 109.631,53

Si toutes les hypothèses de l'année précédente sont utilisées : € 105.930,45

Si le taux d'inflation est augmenté de 1% : € 36.122,81

Effets sur le Service Cost de l'année suivante

Si le taux d'actualisation augmente de 1% : € 5.571,53

Effets sur les Actifs

Si le taux d'actualisation augmente de 1% : € 35.252,78

Pour les plans en France et Turquie, aucun test de sensibilité n'est disponible

22.2 Régime de pension à cotisation définie

En EUR milliers	2018	2017
Contribution aux régimes de pension à cotisations définies	161	405

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS

En EUR milliers	2018	2017
Dettes sociales	8 976	7 518
Acomptes sur commandes	15	2 070
Autres créditeurs	2 145	1 938
Autres passifs courants	928	3 516
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	12 064	15 041

Les Autres passifs diminuent au 31 décembre 2018 (€ -3,0 millions). Ceci s'explique principalement par des avances (€ 2,4 millions) qui avaient été reçues des assureurs dans le cadre du sinistre de Gartal en 2017, et qui n'existent plus aujourd'hui. Voir à ce sujet aussi la note 15 sur les Autres Actifs courants.

NOTE 24. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la Société est de € 4.854.769,98

Il est représenté par 996.857 parts sociales sans désignation de valeur.

Le nombre d'actions propres du groupe détenues par Floridienne SA s'élève à 17.363 au 31 décembre 2018. Les actions propres de Floridienne, autrefois détenues par sa filiale Florinvest SA, ont été vendues à Floridienne SA dans le courant de l'année 2017. Cette opération, pûrement interne, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Chaque titre donne droit à une voix.

Les actions sont nominatives ou dématérialisées.

Les actions dématérialisées sont représentées par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de compte agréé.

Il n'existe plus de titres au porteur de Floridienne SA. En date du 30/11/2015, le commissaire a émis un rapport indépendant constatant la suppression des titres au porteur de Floridienne SA, conformément aux dispositions visées à l'article 11 de la loi du 14 décembre 2005.

Dividendes payés et proposés

Le 19 juillet 2018, un dividende brut relatif à l'affectation du résultat de 2017 de € 2,1 par action a été mis en distribution pour un montant total de € 2.056.937.

Pour l'exercice 2018, le Conseil proposera à l'Assemblée générale du 4 juin 2019 de distribuer un dividende brut inchangé de € 2,1 par action (à l'exception des actions propres détenues par Floridienne SA), soit pour un montant total de € 2.056.937.

Les présents états financiers sont présentés avant répartition du résultat de l'exercice.

NOTE 25 : BÉNÉFICE PAR ACTION

	2018	2017
Mouvement du nombre d'actions	996 857	996 857
Nombre d'actions, solde d'ouverture	-	-
Augmentation de capital	996 857	996 857
Nombre d'actions, solde de clôture		
Nombre d'actions propres	17 363	17 363
Nombre moyen pondéré d'actions considérées		
Nombre moyen d'actions	996 857	996 857
Données de base	979 494	979 494
Données diluées	979 494	979 494
Résultat de base attribuable aux actionnaires (en K EUR)	8 293	6 904
Résultat ajusté attribuable aux actionnaires (en K EUR)	8 293	6 904
Résultat de base par action ^[1]	8,47	7,05
Résultat dilué par action ^[2]	8,47	7,05

Le nombre moyen pondéré d'actions considérées ci-dessus tient compte des actions propres détenues par Floridienne.

[1] Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

[2] Etant donné que la Société n'a pas d'actions potentielles (dettes convertibles, ...) ni de plans d'options le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action (pas d'ajustements nécessaires).

NOTE 26 : ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS, DROIT ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
Hypothèques	4 413	5 028
Mandats hypothécaires	7 661	8 661
Gages sur fonds de commerce	5 712	6 921
Autres	26 171	24 400
TOTAL DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS	43 958	45 010
Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
à moins d'un an	202	245
à plus d'un an et moins de 5 ans	194	396
à plus de 5 ans		
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	396	641

Contrats de location simple

Les contrats de location simple concernent principalement des contrats de bail (non résiliables) pour des bâtiments (principalement Snam, Gartal et Floridienne) ainsi que des locations d'équipements.

Options sur actions

- Floridienne détient une option d'achat (call option) sur l'actionnaire minoritaire de Salm Invest (20%), dont le prix d'exercice est calculé selon une certaine formule de valorisation.
- L'acquisition de Delimed et Turita fin juin 2016 s'était faite partiellement via un paiement cash et partiellement via un échange d'actions Karras. Les parties ont échangé des options d'achat et de vente sur cette participation minoritaire dans Karras. Lors de la comptabilisation du regroupement d'entreprises (IFRS 3), les options ont été traitées comme des «forward contrats» étant donné que ces options sont concomitantes en terme d'échéance et de prix d'exercice. Ces sociétés ont dès lors été consolidées dès à présent à 100%, et

l'estimation actualisée de la valeur d'exercice des options (redemption amount) à l'échéance a été reconnue dans les dettes financières du groupe.

- Dans le cadre de l'acquisition de la société Real IPM par BIOBEST en janvier 2017, les parties se sont échangées des options d'achat et de vente des 15% d'actions encore entre les mains du vendeur. Les termes et conditions d'exercice de ces options étant identiques, elles ont été considérées comme des options «croisées», et comptabilisées comme si le contrôle de ces 15% appartenait déjà au groupe Floridienne. La dette correspondante et actualisée a été comptabilisée dans les dettes financières du bilan consolidé.
- Dans le cadre de l'acquisition de la société Borregaard par BIOBEST en août 2017, les parties se sont échangées des options d'achat et de vente des 15% d'actions encore entre les mains du vendeur. Les termes et conditions d'exercice de ces options étant identiques, elles ont été considérées comme des options «croisées», et comptabilisées comme si le contrôle de ces 15% appartenait déjà au groupe Floridienne. La dette correspondante et actualisée a été comptabilisée dans les dettes financières du bilan consolidé. En outre, le management de la société possède une option PUT sur les actions en sa possession, qui ont par conséquent été comptabilisées en déduction des fonds propres du groupe. La dette actualisée correspondante a été comptabilisée dans les dettes financières du bilan consolidé.
- Dans le cadre de l'acquisition de la société IVOG par Biobest en janvier 2018, des options d'achat et de vente ont été échangées sur la participation toujours détenue par le minoritaire. Les termes et conditions d'exercice de ces options étant identiques, elles ont été considérées comme des options «croisées», et comptabilisées comme si le contrôle de cette minorité appartenait déjà au groupe Floridienne. La dette correspondante et actualisée a été comptabilisée dans les dettes financières du bilan consolidé.

Covenants bancaires

Dans le cadre de leurs financements, les entités suivantes ont signé des covenants bancaires :

Floridienne SA a signé des covenants bancaires dans le cadre de l'octroi de plusieurs prêts par ses banques. Tous ces covenants étaient respectés au 31 décembre 2018.

Le groupe Biobest a signé dans le passé un covenant bancaire dans le cadre de ses financements bancaires. Il s'agit d'un covenant de maintien de son leverage ratio (Dette financière nette / EBITDA), calculé au niveau de Biobest Group. Au 31 décembre 2018, ce covenant était respecté.

Enzybel International SA a signé un covenant bancaire en 2015 dans le cadre d'un nouveau financement bancaire. Il s'agit d'un covenant de maintien de son ratio de solvabilité. Au 31 décembre 2018, ce covenant était largement respecté.

Blue Star Chemicals NV a signé un covenant bancaire en 2015 dans le cadre d'un nouveau financement bancaire. Il s'agit d'un covenant de maintien de son ratio de solvabilité. Au 31 décembre 2018, ce covenant était largement respecté.

NOTE 27 : INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La comptabilisation des instruments financiers dérivés est décrite en note 3.8

Les principaux risques (financiers) susceptibles d'impacter directement les états financiers du Groupe sont détaillés et valorisés ci-après :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de change

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente un risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Certaines filiales du groupe pour lesquelles il existe un risque crédit particulier sur leur clientèle ont souscrit un contrat d'assurance couvrant leurs créances commerciales. Le recours aux contrats d'assurance de crédit est peu significatif dans la mesure où la grande majorité de nos clients sont la grande distribution qui disposent d'une solvabilité solide et d'un bon historique de paiements. Des stratégies et procédures de contrôle ont en outre été élaborées afin d'assurer un suivi minutieux du risque de crédit chez chaque client.

Le risque de crédit porte également sur la concentration des ventes réalisées avec des clients importants. Ce risque est limité par plusieurs aspects, notamment la diversification du Groupe dans des secteurs différents et peu corrélés entre eux.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

A la date de clôture, l'exposition maximale au risque de crédit était de :

Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
Créances commerciales	74 807	70 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 822	28 671
TOTAL	104 629	99 515

La balance âgée des créances commerciales à la date de clôture était la suivante :

Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
Pas encore échu	55 495	56 317
Echu 0 - 120 jours	16 236	12 173
Echu 121 - 365 jours	2 999	1 432
Echu depuis plus d'un an	2 316	2 684
Réduction de valeur	-2 239	-1 762
TOTAL	74 807	70 844

Les créances échues s'élèvent à € 21,6 millions fin 2018 (contre € 16,3 millions à fin 2017). Des réductions de valeur cumulées sur créances commerciales s'élèvent à € 2,2 millions à fin 2018.

Une grande partie des créances échues a déjà été réglée après la date du bilan.

Le portefeuille clients de chaque entité du groupe est suivi de manière continue, et des réductions de valeur sont prises dès qu'un risque concret et objectif est identifié concernant un client particulier. Le groupe a toutefois, vu le type de clients et l'application d'assurances-crédit, très peu d'historique de pertes de crédit permettant d'appliquer un modèle fiable de calcul pour les pertes attendues et applique plutôt une approche individuelle.

A la date de clôture, les dotations/reprises sur les clients douteux se présentaient comme suit :

Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
Dotations	-1 333	-149
Dotations suite regroupements d'entreprise	-25	-140
Reprises/annulations	666	177
Variation de change	82	94
AJUSTEMENT NET DE L'EXERCICE	-610	-18

Il s'agit d'une hausse de € 0,6 million par rapport à 2017, liée à deux clients spécifiques en difficultés.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque, pour le Groupe, de connaître des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à l'échéance.

L'approche de Floridienne Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par la mise en place d'une gestion de trésorerie Groupe, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance. Le suivi du financement à court et long terme est également assuré de (très) près par l'organe de gestion et par le Comité d'audit sur base de cash flow prévisionnels détaillés et du suivi des « bank covenants ».

Floridienne Group dispose de lignes de crédit qui lui garantissent la liquidité et la flexibilité financière nécessaires et répondent à ses besoins financiers actuels et futurs. Les lignes de crédit disponibles atteignent € 34,3 millions (€ 35,1 millions fin 2017), dont € 24,1 millions sont utilisées au 31 décembre 2018.

Pour plus d'information sur la stratégie du Groupe concernant les taux d'intérêts, nous faisons référence à la section du risque de taux d'intérêt ci-dessous.

Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
Dettes financières	112 126	107 928
Dettes commerciales	50 321	46 466
TOTAL	162 447	154 394

A la date de clôture, l'affectation des fournisseurs liés à l'exploitation et à l'investissement était la suivante :

Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
Fournisseurs liés aux investissements	5 899	1 171
Fournisseurs liés à l'exploitation	44 422	45 295
TOTAL	50 321	46 466

La balance âgée des dettes commerciales à la date de clôture était la suivante :

Au 31 décembre En EUR milliers	2018	2017
Pas encore échu	38 639	37 478
Echu 0 - 120 jours	11 135	8 779
Echu 121 - 365 jours	382	178
Echu depuis plus d'un an	165	31
TOTAL	50 321	46 466

(c) Risque de taux d'intérêts

	montant	taux	couverture
Lignes de crédit utilisées	24,1	variable	non
Dettes financières - non courant / courant	8,4	variable	non
Dettes financières - non courant / courant	15,8	variable	IRS
Dettes financières - non courant / courant	63,7	fixe	non

La politique générale du groupe est de financer ses prêts à long terme à des taux fixes, et ses lignes de crédit au moyen de taux variables.

Nos € 34,3 millions de lignes de crédit disponibles, utilisées à hauteur de € 24,1 millions au 31 décembre 2018 (€ 24,6 millions au 31 décembre 2017), sont financées exclusivement au moyen de taux variables basés sur l'Euribor. Notre activité étant fortement saisonnière, l'utilisation de nos lignes de crédit est variable d'un moment à l'autre pendant l'année. Sensibilisé à un niveau d'utilisation constant pendant l'année de € 24,1 millions, une hausse des taux d'intérêts de 1% représenterait une charge complémentaire pour le groupe de l'ordre de € 0,241 million.

A côté des lignes de crédit, nous avons pour € 8,4 millions de prêts à long terme financés à taux variables, pour lesquels une augmentation des taux d'intérêts de 1% représenteraient une charge complémentaire de € 84K.

Il existe également des couvertures IRS sur deux emprunts chez Floridienne SA pour un montant notionnel de € 15,8 millions. Etant donné que ces couvertures de taux sont parfaitement liées à des emprunts et alors qualifiées comme des couvertures, le coût de l'évaluation à la juste valeur de ces instruments est repris directement en variation des fonds propres («autres éléments du résultat global»). La juste valeur au 31 décembre 2018 de ces 2 contrats (cash flow hedge) est négative et s'élève à € -171,8 K.

Le reste de nos crédits à long terme (€ 63,7 millions) sont financés à taux fixes, pour des montants et des maturités variables.

Le taux moyen pondéré de nos emprunts court terme à taux variable est de 1,25% (2017: 1,51%) au 31 décembre 2018, et de 3,21% (2017: 3,46%) pour les emprunts long terme à taux fixe.

(d) Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

L'exposition du groupe au risque de change peut intervenir à plusieurs niveaux :

- les opérations commerciales (achats et ventes) réalisées en devises autres que la devise fonctionnelle du groupe : les effets de change sur ces opérations sont pris en résultats au cours de l'exercice.
- des avances à long terme faites par le groupe à ses participations : les effets de change sur ces avances passent par les écarts de conversion, dans les capitaux propres consolidés, s'il n'y a pas d'échéance définie à ces avances.
- la consolidation en euros (monnaie fonctionnelle du groupe), des fonds propres de nos filiales dont la monnaie fonctionnelle est en devises : les effets de change sur la consolidation des fonds propres de nos filiales en devises passent par les écarts de conversion, dans les capitaux propres consolidés. Ceux-ci sont recyclés dans le compte de résultats en cas de changement de périmètre de la filiale concernée.

A l'exception d'opérations dont les montants et les durées sont bien définis, et qui font l'objet de couvertures spécifiques, le groupe n'a pas pour politique de couvrir systématiquement son risque de change. En effet, son exposition aux devises est répartie sur différentes devises (USD, TRY, CAD, MXN, IDR, MAD, MGA), limitant le risque financier de la volatilité d'une seule devise sur le résultat du groupe.

L'année 2018 a, à cet égard, été plus équilibrée que l'année 2017, qui avait vu la quasi totalité des devises sur lesquelles le groupe est exposé se déprécier au cours de l'exercice, entraînant des pertes de change plus élevées qu'à l'ordinaire et des écarts de conversion négatifs plus importants sur nos fonds propres. La diversification du groupe dans différentes devises a bien joué son rôle en 2018, limitant les effets de change totaux.

A noter toutefois, concernant Kimflor, que ses effets de change liés aux opérations courantes habituelles (sur créances commerciales principalement) ont été reclassés en Autres produits d'exploitation, pour un montant de € 1,1 million en 2018. Le comparatif 2017 a également été reclassé de € 0,4 million afin de bien refléter cette réalité opérationnelle.

Les produits financiers les plus utilisés pour couvrir les risques de devises sont les contrats de vente à terme. Notre exposition au risque devise/de change restant en général limité dans le groupe, vu l'importance de nos opérations réalisées en euros, nous n'y recourons que de manière ponctuelle, pour couvrir des risques spécifiques et jamais de manière spéculative.

Les risques de change sur les actifs et passifs concernent principalement nos filiales de l'Est, et les filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro, notamment les filiales en Turquie (Kimflor et Biobest Turquie), Sopral et certaines filiales de Biobest. Les différences de change relatives à ces actifs et passifs sont reprises en écart de conversion («autres éléments du résultat global») et s'élèvent à € -1,6 million à fin 2018 contre € -3,6 millions fin 2017.

Test de sensibilité du change sur les fonds propres consolidés

Au 31 décembre, une appréciation / dépréciation de 10% du TRY (Livre Turque), monnaie à laquelle le groupe est le plus exposé, par rapport à l'Euro, aurait provoqué un impact de € +/- 1,1 million (€ +/- 1,2 million au 31 décembre 2017) sur les capitaux propres consolidés de Floridienne. Ces calculs ne se rapportent qu'aux positions bilantaires détenues par Floridienne et ne tiennent pas compte de l'impact de l'appréciation/dépréciation de ces devises sur le cours des actifs sous-jacents.

Au 31/12/2018, notre risque devise sur nos opérations commerciales se détaille comme suit:

En EUR milliers Au 31 décembre 2018	Créances Commerciales	Dettes Commerciales	Solde, créances (+), dettes (-)
EUR	57 033	42 611	14 423
USD	3 715	3 775	-59
GBP	152	94	58
TRY	5 989	665	5 324
CAD	983	163	819
MAD	2 580	922	1 658
MXP	630	334	296
RON	39	41	-2
LTL	197	0	197
Autres	3 488	1 717	1 772

Au 31/12/2017, notre risque devise sur nos opérations commerciales se détaillait comme suit:

En EUR milliers Au 31 décembre 2017	Créances Commerciales	Dettes Commerciales	Solde, créances (+), dettes (-)
EUR	61 345	40 993	20 352
USD	3 346	3 634	-288
GBP	303	103	200
TRY	3 017	864	2 152
CAD	465	155	309
MAD	0	0	0
MXP	561	192	368
RON	27	28	-1
LTL	224	92	132
Autres	1 557	405	1 152

f) Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs (tels que des actifs financiers disponibles à la vente) se base sur les cours de Bourse à la date de clôture fin 2018. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation, telles que les modèles d'évaluation basés sur les valeurs estimées des flux de trésorerie actualisés. La valeur comptable des créances commerciales, diminuée de la provision pour dépréciation est supposée être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des passifs financiers à des fins d'information est estimée au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

Analyse des instruments financiers par catégorie

Le tableau ci-dessous reprend une synthèse de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2018 (selon la norme IFRS 9) et 31 décembre 2017 (selon la norme IAS 39) ainsi que la hiérarchie de la juste valeur.

La catégorie selon IFRS 9 utilise les abréviations suivantes :

- FATOCI : Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (Financial Assets measured at fair value through Other Comprehensive Income)
- FATPL : Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat (Financial Assets measured at fair value through Profit or Loss)
- FLTPL : Passifs financiers évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat (Financial Liabilities measured at fair value through Profit or Loss)
- FAAC : Actifs financiers évalués au coût amorti (Financial Assets measured at Amortised Cost)
- FLAC : Passifs financiers évalués au coût amorti (Financial Liabilities measured at Amortised Cost)
- HeAc : Activités de couverture (Hedge Accounting)

Au 31 décembre 2018	Catégorie IFRS 9	Valeur comptable (en EUR millions)	Juste valeur (en EUR millions)	Hiérarchie des justes valeurs
Autres investissements en capital				
- Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (société non cotée) (*)	FATOCI	2,6	2,6	Niveau 3
- Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat	FATPL	0	0	
Autres actifs non courants	FAAC	3,7	3,7	-
Créances commerciales	FAAC	74,8	74,8	-
Actifs de trading	FATPL	0	0	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	FAAC	29,8	29,8	-
Autres actifs financiers				
- Placements de trésorerie	FAAC	0	0	-
- Instruments dérivés – couverture	HeAc			
- Instruments dérivés – autres	FATPL	0	0	Niveau 2
- Autres actifs financiers	FAAC	7	7	-
Dettes financières non courantes				
- Autres dettes financières	FLAC	76,9	82,3	-
Autres passifs non courants				
- Instruments dérivés – couverture	HeAc	0,2	0,2	Niveau 2
- Instruments dérivés - autres	FLTPL	0	0	
Dettes financières courantes				
- Instruments dérivés	FVTPL	0	0	Niveau 2
- Autres dettes financières	FLAC	35,3	37,7	-
Autres passifs courants (incl. dettes commerciales)	FLAC	65,7	65,7	-

(*) il s'agit de la participation dans Larzul. Nous faisons référence à la note 15 pour plus d'information.

Pour le 31 décembre 2017, la catégorie selon la norme IAS 36 utilise les abréviations suivantes:

Au 31 décembre 2017	Catégorie IAS 39	Valeur comptable (en EUR millions)	Juste valeur (en EUR millions)	Hiérarchie des justes valeurs
Participations disponibles à la vente (société non cotée) (*)	AFS	2,6	2,6	Niveau 3
Autres actifs non courants	LR	4,6	4,6	-
Créances commerciales	LR	70,8	70,8	-
Actifs de trading	FVTPL	0,8	0,8	Niveau 1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	LR	28,3	28,3	-
Autres actifs financiers				
- placements de trésorerie	HTM	0	0	-
- Instruments dérivés – couverture				
- Instruments dérivés – autres	HeAc	0	0	Niveau 2
- Autres actifs financiers	FVTPL	0,4	0,4	Niveau 2
	LR	8,3	8,3	-
Dettes financières non courantes				
- Instruments dérivés				
- Autres dettes financières	FVTPL	0	0	Niveau 2
	OFL	71,6	78,7	Niveau 2
Autres passifs non courants				
- Instruments dérivés – couverture	HeAc	0,1	0,1	Niveau 2
- Instruments dérivés - autres	FVTPL	0	0	Niveau 2
Dettes financières courantes				
- Instruments dérivés	FVTPL	0	0	Niveau 2
- Autres dettes financières	OFL	36,3	36,3	-
Autres passifs courants (incl. dettes commerciales)	OFL	65,0	65,0	-

(*) il s'agit de la participation dans Larzul. Nous faisons référence à la note 15 pour plus d'information.

Actuellement nous n'avons plus d'actifs (significatifs) cotés en bourse, hormis nos actions propres.

Techniques d'évaluation

Les instruments financiers du Groupe relèvent principalement des niveaux de classification 1 et 2. Les actifs financiers valorisés à la juste valeur de niveau 3 ne présentent pas un solde important par rapport aux autres classes d'actifs.

La juste valeur des dettes financières (non courant) est estimée sur base du taux d'intérêt de marché pour des dettes similaires, tenant compte du risque associé à Floridienne («credit spread»).

g) Comptabilité de couverture

A l'exception de 2 contrats de couverture de taux d'intérêt (IRS), il n'existe pas d'autres contrats de couverture.

A fin 2018, les 2 contrats IRS avaient un montant notionnel de € 15,8 millions (2017: € 2,6 millions):

- IRS de € 0,8 million: date d'échéance le 28/6/2019

- IRS de € 15 millions: date d'échéance le 31/3/2025

Les contrats susmentionnés ont pour objectif de se couvrir contre une augmentation du taux d'intérêt sur des dettes financières à taux variables (couverture de flux de trésorerie). La juste valeur au 31 décembre 2018 des contrats de couverture s'élève à € -0,2 million et a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

NOTE 28 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Actionnaires

Un aperçu détaillé de l'actionnariat est donné dans la partie «Corporate Governance» du rapport annuel.

Relation et transactions

L'ensemble des factures émises par les parties liées dans le cadre de leurs prestations effectuées pour le compte des différentes sociétés liées à Floridienne est défini par un contrat approuvé par le Conseil d'administration.

Transactions avec filiales

Les transactions entre Floridienne et ses filiales, qui sont des parties liées, concernent principalement des ventes de produits, des prestations de services ou des transactions financières. Il n'existe pas de règles groupe concernant les transactions commerciales et de services, au vu des spécificités propres à chaque secteur dans lequel Floridienne est actif. Toutefois, les ventes de produits sont toujours réalisées à des conditions de marché, et les prestations de services font toujours l'objet d'une convention, qui est validée par le Comité de Gestion. Les transactions financières, quant à elles, font l'objet de règles groupe et sont rémunérées aux conditions de marché.

Les transactions entre la Floridienne et ses filiales sont éliminées dans les états financiers consolidés et, par conséquent, ne sont pas reprises dans cette note.

Transactions avec joint-ventures et sociétés associées

Les transactions entre le groupe et les parties liées autres que filiales (associates et co-entreprises) sont reprises de façon synthétique dans le tableau ci-dessous. Ces relations avec les parties liées concernent en grande partie des relations commerciales (marchandises, prestations de services rémunérés, emprunts,...), et sont également réalisées à des conditions de marché ou sur base d'une convention entre les deux parties.

Au 31 décembre	2018	2017
En EUR milliers		
Créances		
- A plus d'un an	946	1 969
- A un an au plus	216	1 465
Dettes		
- A plus d'un an	0	0
- A un an au plus	2 472	3 071
Résultat d'exploitation		
- Ventes et Prestations	101	2 693
- Coût des ventes et prestations	8 172	14 614
Résultat financier		
- Produits des actifs circulants	45	88
- Autres produits financiers		
- Réductions de valeur		
- Charge des dettes		

La majorité des transactions entre parties liées vient des relations d'affaires qui existent entre le sous-ensemble Biofirst et ses participations mises en équivalence : Biobest Maroc, Biobetter, Chemcom, TecnoScent, Biobest Israël (Poliam), et PT Bromelain.

La variation dans les transactions entre parties liées enregistrées en 2018 par rapport à 2017 vient du changement de méthode de consolidation des sociétés Biobest Maroc, Biobetter et Polyam qui ont eu lieu en juillet 2018. Ces entités ont dès lors quitté le périmètre des «parties liées aux groupe».

Le groupe n'a pas émis de garanties et engagements hors bilan relatifs à ces parties liées. Les opérations de vente et d'achats de biens avec ces parties liées sont réalisées aux termes et conditions habituels du groupe, qui sont basés sur les prix de marché. Il convient toutefois de mentionner que Floridienne a émis un «comfort letter» en faveur de 2 filiales dans le cadre du litige avec Larzul.

Transactions avec autres parties liées (actionnaires et administrateurs)

En dehors des transactions détaillées ci-dessous, il n'y a pas eu de transactions avec les actionnaires au cours de l'exercice. La rémunération des principaux dirigeants, regroupant tous les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de gestion, est donnée ci-dessous:

1. Rémunération des administrateurs non exécutifs

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales ou les rémunérations facturées si le mandat est exercé par une personne morale.

Elles sont attribuées pour l'année calendrier avant l'assemblée générale et payables après l'assemblée ayant approuvé les comptes. Les rémunérations du Conseil d'Administration sont proportionnelles à la durée de mandat exercé.

Aucun montant de dépense ou autre avantage quelconque ne s'y ajoute, notamment pour le cas de retrait de mandat ou fonction.

en EUR	2018	2017
Rémunérations et avantages à court terme	160 500	154 500
Avantages à long terme	0	0
Paiements fondés sur des actions	0	0
TOTAL	160 500	154 500

2 Rémunération des membres du comité de gestion

Les rémunérations des membres du comité de gestion pour les prestations de l'exercice 2017 sont les montants des rémunérations facturées étant donné que leurs fonctions sont exercées via des sociétés de management :

	Rémunération fixe	Rémunération variable
Philippe Bodson	63 332	-
Gaëtan Waucquez	330 472	70 000

Les rémunérations ci-dessus ne comprennent pas les rémunérations perçues en leur qualité d'administrateur de la société. Aucune autre rémunération ou avantage quelconque ne s'y ajoute.

3. Indemnité de départ

Aucune indemnité de départ, que ce soit sur base conventionnelle, statutaire, réglementaire, légale ou autre, n'est prévue à l'échéance du mandat des administrateurs non exécutifs, que ce soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal. En ce qui concerne les indemnités de départ de Gaëtan Waucquez, il est prévu une indemnité correspondant à un an de rémunération fixe en cas de rupture de contrat à l'initiative de Floridienne.

NOTE 29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

BIOBEST a réalisé une dernière acquisition en janvier 2019. Il s'agit de la société australienne BUGS FOR BUGS, qui produit des insectes actifs dans la lutte biologique. Cette acquisition permet à BIOBEST de prendre une position importante sur le marché australien, dont elle était encore absente jusqu'à présent. Cette société sera consolidée tant bilamment qu'au niveau du compte de résultats à partir du 1er janvier 2019.

NOTE 30 : FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

CONSOLIDATION

1. Information relative aux filiales (et autres entités dans lesquelles le % des droits de vote ≥ 50 %)

1.1. Filiales consolidées

Nom de la filiale	Numéro d'entreprise	Pays dans lequel l'entreprise a été enregistrée	% d'intérêt dans le capital	% des droits de vote (si différent du % d'intérêt dans le capital)
Altesse Quality Food	BE 0442 610 010	Belgique	100,00	
Arvern'Food1	FR 50 821 879 202	France	75,00	100,00
Biobasiq Sverige AB		Suède	77,33	100,00
Biobest Argentina		Argentine	50,03	55,00
Biobest Canada		Canada	90,97	100,00
Biobest China		Chine	81,87	90,00
Biobest Colombie		Colombie	63,68	70,00
Biobest France	FR 68 439 388 323	France	90,97	100,00
Biobest Group NV	BE 0893 948 337	Belgique	90,97	98,41
Biobest Maroc2		Maroc	45,49	50,00
Biobest Mexique		Mexique	90,97	100,00
Biobest Nederland bv		Pays-Bas	90,97	100,00
Biobest Spain		Espagne	90,97	100,00
Biobest Turkey		Turquie	54,33	60,00
Biobest UK		Royaume-Uni	90,97	100,00
Biobest USA		Etats Unis	90,97	100,00
Biobetter2		Maroc	45,49	50,00
BKS A.S.3		Turquie	75,00	75,00
Blue Star Chemicals	BE 0426 696 268	Belgique	98,81	100,00
Borregaard Bioplant APS		Danemark	77,36	85,00
BSBC Ltd		Chine	81,87	100,00
Catena	DE 813 739 158	Allemagne	100,00	
Delimed4	BE 0460 999 626	Belgique	80,76	100,00
Delka	BE 0434 560 889	Belgique	100,00	
Doussot	FR 56 344 068 747	France	100,00	
Enzybel International	BE 0879 673 994	Belgique	98,80	100,00
Enzybel Pharma	BE 0667 762 648	Belgique	60,51	61,24
Enzymos Asia Pacific		Chine	98,80	100,00
Escargots Courbevre	FR 74 331 195 107	France	76,69	100,00
F.D.G.	FR 25 558 503 371	France	99,00	
Florchim GMBH	DE 222 654 966	Allemagne	100,00	
Floridienne USA	22-2583396	Etats Unis	100,00	
Florinvest	BE 0432 250 608	Belgique	99,32	
Franco International Capital	FR 38 493 555 635	France	79,69	
Gartal	FR 82 339 082 018	France	100,00	
Gel Manche	FR 04 314 696 386	France	100,00	
Gourmet des Iles	FR 26 412 231 219	France	100,00	
IKA Asia Pacific Ltd		Chine	100,00	
IKA KG	DE 166 674 875	Allemagne	100,00	
IKA UK		Royaume-Uni	100,00	
Imex sa de CV		Mexique	90,97	100,00
IVOG GMBH5		Allemagne	90,97	100,00
JFM SCI	FR38 339 283 343	France	100,00	
Karras	BE 0437 114 167	Belgique	80,76	100,00
Kimflor AS	56 301 73 823	Turquie	75,00	
Merydis	BE 0434 869 014	Belgique	100,00	
Poliam6		Israël	46,40	51,00
Pomarom	3687910/1993	Roumanie	100,00	
Real IPM Kenya LTD		Kenya	90,97	100,00
Real IPM Tanzania		Tanzanie	72,78	80,00
Salm Invest	BE 0457 293 137	Belgique	80,00	
Simon - Dutriaux	FR 94 783 717 218	France	100,00	
Simon - Sélection	FR 97 537 749 266	France	90,00	100,00
Snam	FR143 101 99 146	France	72,40	
Sopral		Madagascar	98,80	100,00
Sotecna	BE 0402 798 933	Belgique	96,37	97,54
Surgeger	FR 12 398 870 402	France	100,00	
Symbiose Protect Bio.	FR 73 483965 968	France	90,97	100,00
Turita ODD		Bulgarie	80,85	100,00
UAB Camargo	LT 115950917	Lituanie	100,00	
Vendsyssel	BE 0402 253 357	Belgique	80,00	100,00
Vera Chimie Dev.	FR 96 433 900 040	France	72,40	100,00

1 Fusion par absorption avec Escargots Courbevre au 01/01/2018

2 Changement de méthode de consolidation au 01/07/2018

3 Entrée de périmètre au 31/12/2018

4 Fusion par absorption avec Karras au 01/01/2018

5 Entrée de périmètre au 01/01/2018

6 Changement de méthode de consolidation au 01/08/2018

2. Information relative aux coentreprises

2.1. Coentreprises consolidées

Nom de la coentreprise	Numéro d'entreprise	Emplacement (pays) de la coentreprise	% d'intérêt dans le capital	Méthode utilisée pour comptabiliser la participation dans la coentreprise	Actifs	Dettes et prov	Produits	Charges
Biobest Maroc		Maroc	45,49	mise en équivalence	10 040	5 494	9 254	7 167
Biobetter		Maroc	45,49	mise en équivalence	3 022	2 222	4 099	3 770
Kocaman Camargo	61 500 29 023	Turquie	50,00	mise en équivalence	857	98	894	839
PT Bromélaïne		Indonésie	49,40	mise en équivalence	2 996	2 239	3 545	3 267
Tecnoscent	BE 0888 870 188	Belgique	20,17	mise en équivalence	15	20	0	0

3. Information relative aux entreprises associées

(et autres entités dans lesquelles le % des droits de vote ≥ 20 % et < 50 %)

3.1. Entreprises associées consolidées

Nom de l'entreprise associée	Numéro d'entreprise	Pays dans lequel l'entreprise a été enregistrée	% d'intérêt dans le capital	Actifs	Dettes et prov	Produits	Charges
ChemCom	BE 0472 909 840	Belgique	41,51	4 469	1 150	3 113	3 296
Nema Terra	BE 0683 893 649	Belgique	30,32	117	144		119
Poliam		Israël	24,31	4 110	3 266	4 443	4 503
Real IPM UK		Royaume-Uni	22,74	174	522	2	36
Terhormon		Italie	14,98	6 637	1 371	2 800	2 438
Terzym		Italie	14,98	3 274	2 759		47
Virunga Enzymes		R.D.C.	29,64	1 006	155	3 100	2 622

NOTE 31 : DONNÉES RELATIVES A L'EMPLOI

	2018		2017	
	Unité	ETP	Unité	ETP
Nombre moyen de travailleurs	2 528	2 272	2 125	1 867
Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	2 494	2 225	2 188	1 954

Le nombre de personnes employées par Floridienne a augmenté en 2018 par rapport à 2017.

Du personnel employé par le groupe à fin 2018 :

- 803 sont employés dans la Division Food
- 1.448 sont employés dans la Division Life Sciences
- 239 sont employés dans la Division Chemicals
- 4 sont employés dans la Division Corporate.

En termes de répartition géographique, le groupe est bien diversifié, avec une présence dans une quinzaine de pays :

BELGIQUE	455	RESTE DU MONDE	1 130
EUROPE	909	Dont	
Dont		Maroc	317
France	542	Turquie	157
Allemagne	73	Canada	54
Roumanie	81	Mexique	179
Lituanie	75	Madagascar	6
Espagne	18	USA	11
Pays-Bas	16	Argentine	17
Royaume-Uni	12	Kenya	329
Bulgarie	78	Autres	60
Norvège	12		
Suède	2		

NOTE 32 : NOTE RELATIVE AUX IMPACTS DE REGROUPEMENTS DE SOCIÉTÉS

Société	Description de l'activité	Mode de regroupement	Date d'acquisition	% capitaux propres acquis
IVOG (Allemagne)	Production des pièges à insectes et d'autres outils de lutte biologique	Acquisition de titres	1/01/18	100,0%

BIOBEST a acquis en janvier 2018 une majorité dans la société allemande IVOG, qui produit des pièges à insectes et d'autres outils de lutte biologique. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'accroissement de l'offre de produits de BIOBEST. Cette société a été consolidée tant bilamment qu'au niveau du compte de résultats à partir du 1er janvier 2018.

Outre la majorité des titres acquis, les parties se sont échangées des options de vente et d'achat de même durée et même prix d'exercice (options croisées - considérées comme des forward contracts) sur le solde des actions de la société. La société a dès lors été consolidée à 100% en quote part Floridienne, avec reconnaissance de la valeur estimée actualisée de l'exercice des options en dette du bilan consolidé.

Les pourcentages de capitaux propres acquis donnent proportionnellement droit aux votes au sein des différentes sociétés ou groupe.

Le coût de ce regroupement est exclusivement constitué des paiements effectués (et à effectuer) pour l'acquisition des parts.

Aucune cession d'activité ne doit intervenir suite à ces regroupements d'entreprises.

L'allocation du prix d'acquisition (IFRS 3 - Purchase Price Allocation) a été réalisée et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs de valorisation.

Le goodwill est justifié par le know-how de cette société et par les synergies qui seront générées pour les clients existants de Biobest.

Incidence sur les comptes de l'entrée dans le périmètre (montants en K€)

	IVOG 01.01.2018
Goodwill	1 476
Actifs incorporels	0
Actifs corporels	604
Participations mises en équivalence	0
Actifs financiers	0
Actifs d'impôts différés	0
Stocks	196
Actifs court terme	77
Trésorerie active	8
Intérêts minoritaires	33
Provisions & Impôts différés	153
PASSIFS ÉVENTUELS	
Dettes long terme	107
financières	107
autres	
Dettes court terme	101
financières	0
autres	101
	IVOG
Chiffre d'affaires (sur base annuelle et hors élimination intercos) pour entreprises consolidées globalement	2 468,0
Chiffre d'affaires consolidé (depuis l'acquisition)	178,0
Résultat net annuel 2018 100%	39,0
Résultat net pour la période depuis regroupement	39,0
- quote part groupe	36,0
- quote part minoritaires	3,0

Société	Description de l'activité	Mode de regroupement	Date d'acquisition	% capitaux propres acquis
BKS (Turquie)	Production et commercialisation de solutions de monitoring des cultures et piégeage d'insectes nuisibles	Acquisition de titres	31/12/18	75,0%

En décembre 2018, BIOBEST a acquis une majorité dans la société turque BKS, active dans la production et la commercialisation de solutions de monitoring des cultures et de piégeage d'insectes nuisibles. Cette société a été consolidée bilamment au 31 décembre 2018, et sera consolidée en résultats à partir du 1er janvier 2019.

Les pourcentages de capitaux propres acquis donnent proportionnellement droit aux votes au sein des différentes sociétés ou groupe.

Le coût de ce regroupement est exclusivement constitué des paiements effectués pour l'acquisition des parts.

Aucune cession d'activité ne doit intervenir suite à ces regroupements d'entreprises.

L'allocation du prix d'acquisition (IFRS 3 - Purchase Price Allocation) est en cours de réalisation et nous nous attendons pas à des ajustements significatifs.

Le Goodwill est justifié par les synergies envisagées.

Incidence sur les comptes de l'entrée dans le périmètre (montants en K€)

	BKS 01.01.2018
Goodwill	1 750
Actifs incorporels	8
Actifs corporels	211
Participations mises en équivalence	0
Actifs financiers	0
Actifs d'impôts différés	30
Stocks	195
Actifs court terme	92
Trésorerie active	66
Intérêts minoritaires	104
Provisions & Impôts différés	0
Passifs éventuels	
Dettes long terme financières	155
autres	155
Dettes court terme financières	120
autres	0
	120
	BKS
Chiffre d'affaires (sur base annuelle et hors éliminations intercos) pour entreprises consolidées globalement	0,0
Chiffre d'affaires consolidé (depuis l'acquisition)	0,0
Résultat net annuel 2018 100%	
Résultat net pour la période depuis regroupement	0,0
- quote part groupe	
- quote part minoritaires	

Société	Description de l'activité	Mode de regroupement	Date de modification	% capitaux propres acquis
Biobest Maroc- Biobetter	Production d'insectes utiles	Révision methode de consolidation	1/07/18	50,0%

En juillet 2018, BIOBEST a décidé de revoir son appréciation du pouvoir de contrôle qu'elle a de ses joint-ventures marocaines BIOBEST MAROC et BIOBETTER, en raison de la totale intégration de ces filiales dans l'organisation de BIOBEST GROUP, que ce soit d'un point de vue économique et décisionnel. Ces deux sociétés ont dès lors été consolidées selon la méthode globale à partir du 1er juillet 2018, avec reconnaissance (à la juste valeur - full goodwill) de minoritaires à 50%. Cette opération a eu un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2018, tant au niveau de ses résultats (+€ 4,8 millions de plus-value) que de ses Fonds propres (+€ 15,6 millions).

Cette opération, considérée comme une prise de contrôle par étapes (IFRS 3 - step acquisition), a donné lieu aux effets comptables suivants :

- Expression d'une plus value (de réalisation) à concurrence de € 4,8 millions sur la « réalisation » de notre quote-part (50%), détenue avant la prise de contrôle dans ces deux sociétés, à la juste valeur estimée en interne sur base d'un business plan (DCF).
- « Rachat » de notre participation de 50% à la même juste valeur, et expression d'un nouveau goodwill de € 12,0 millions, en plus du goodwill préexistant de € 2,5 millions. Ceci mène à un goodwill total sur ces filiales de € 14,5 millions.
- L'impact de cette opération sur les fonds propres consolidés est de € 15,6 millions.

Les pourcentages de capitaux propres acquis donnent proportionnellement droit aux votes au sein des différentes sociétés du groupe.

Aucune cession d'activité ne doit intervenir suite à ces regroupements d'entreprises.

L'allocation du prix d'acquisition (IFRS 3 - Purchase Price Allocation) a été réalisée et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs de la valorisation des actifs acquis et passifs assumés.

Incidence sur les comptes de l'entrée dans le périmètre (montants en K€)

	Biobest Maroc 01.07.2018
Goodwill	14 534
Actifs incorporels	16
Actifs corporels	4 378
Participations mises en équivalence	0
Actifs financiers	0
Actifs d'impôts différés	1 534
Stocks	1 081
Actifs court terme	2 417
Trésorerie active	1 402
Intérêts minoritaires	10 792
Provisions & Impôts différés	0
PASSIFS ÉVENTUELS	
Dettes long terme	3 382
financières	3 382
autres	0
Dettes court terme	3 459
financières	4
autres	3 455

	Biobest Maroc
Chiffre d'affaires (sur base annuelle et hors éliminations intercos) pour entreprises consolidées globalement	13 239,0
Chiffre d'affaires consolidé (depuis l'acquisition)	4 209,0
Résultat net annuel 2018 100%	2 421,0
Résultat net pour la période depuis regroupement	1 607,0
- quote part groupe	1 102,0
- quote part minoritaires	505,0

Société	Description de l'activité	Mode de regroupement	Date d'acquisition	% capitaux propres acquis
Poliam	Production d'insectes utiles	Changement méthode	1/07/18	51,0%

Début juillet 2018, Biobest Group a exercé son option d'achat de 26% et a alors augmenté sa participation dans la société Polyam à hauteur de 26% pour la mener à une participation totale de 51%. Cette opération (prise de contrôle par étapes - IFRS 3) a également mené à un changement de la méthode de consolidation de cette société à partir du 1er juillet 2018 (full consolidation).

Les pourcentages de capitaux propres acquis donnent proportionnellement droit aux votes au sein des différentes sociétés ou groupe.

Le coût de ce regroupement est exclusivement constitué d'un apport (en nature) des créances que détenait Biobest sur cette filiale.

Aucune cession d'activité ne doit intervenir suite à ces regroupements d'entreprises.

L'allocation du prix d'acquisition (IFRS 3 - Purchase Price Allocation) a été réalisée et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs de la valorisation des actifs acquis et passifs assumés.

	Poliam 01.07.2018
Goodwill	811
Actifs incorporels	65
Actifs corporels	1 237
Participations mises en équivalence	
Actifs financiers	
Actifs d'impôts différés	
Stocks	436
Actifs court terme	1 025
Trésorerie active	36
Intérêts minoritaires	-1 256
Provisions & Impôts différés	0
Passifs éventuels	
Dettes long terme financières	3 013
autres	3 013
Dettes court terme financières	1 864
autres	976
	888

	Poliam
Chiffre d'affaires (sur base annuelle et hors éliminations intercos) pour entreprises consolidées globalement	4 406,2
Chiffre d'affaires consolidé (depuis l'acquisition)	2 206,0
Résultat net annuel 2018 100%	376,0
Résultat net pour la période depuis regroupement	380,7
- quote part groupe	169,5
- quote part minoritaires	211,2

Bugs for Bugs

En janvier 2019, Biobest a signé un SPA (Share Purchase Agreement) pour l'acquisition de la société australienne BUGS FOR BUGS, qui produit des insectes actifs dans la lutte biologique. Cette acquisition permettra à BIOBEST de prendre une position importante sur le marché australien, dont elle était encore absente jusqu'à présent. Cette société sera consolidée tant bilamment qu'au niveau du compte de résultats à partir du 1er janvier 2019.

NOTE 33 : COMPTES STATUTAIRES FLORIDIENNE S.A.

Les comptes statutaires de FLORIDIENNE SA, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique montrent un total de l'actif de € 197,1 millions, des fonds propres (après répartition du résultat) de € 152,4 millions et un résultat net de l'exercice de € -0,4 million.

La version intégrale des comptes annuels statutaires tels qu'ils seront déposés à la Banque Nationale de Belgique peut être obtenue sur simple demande au siège de la société. Ils sont également disponibles sur le site internet (www.floridienne.be).

Le commissaire a délivré une attestation sans réserve sur les comptes statutaires de Floridienne S.A. au 31 décembre 2018.

NOTE 34 - LEXIQUE - MESURE DE PERFORMANCE ALTERNATIVE (APM)

EBITDA

Earnings Before Interests, Tax, Depreciation and Amortization.

Il s'agit du Résultat Opérationnel hors amortissements et réductions de valeur

REBITDA

Recurring EBITDA.

EBITDA corrigé d'éléments non récurrents significatifs.

Cash Flow net

Il s'agit du résultat net consolidé, corrigé de l'ensemble des éléments non cash de l'exercice (amortissements, réductions de valeur, provisions, impôts différés, effets de change latents) et du résultat des sociétés consolidées par mises en équivalence.

Endettement net

Il s'agit des dettes portant intérêt (à long terme et à court terme) diminuées de la trésorerie et des placements de trésorerie à court terme

Bénéfice de base par action

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

Bénéfice dilué par action

Etant donné que la Société n'a pas d'actions potentielles (dettes convertibles, ...) ni de plans d'options le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action (pas d'ajustements nécessaires).

Gearing ratio

Dettes nettes / fonds propres

Résultat opérationnel ajusté

Résultat opérationnel + Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Pay-out ratio

dividende brut/quote-part groupe dans le résultat

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FLORIDIENNE SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de FLORIDIENNE SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 5 juin 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de FLORIDIENNE SA durant au moins 20 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 320.303.(000) EUR et dont le compte de résultats consolidés se solde par un bénéfice de l'exercice de 10.520.(000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.


N° d'entreprise : BE 0403.064.593

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la Note 15 des états financiers consolidés dans laquelle est décrite l'incertitude relative à la valorisation à la juste valeur de la participation dans la société Larzul, figurant en *autres actifs financiers non courants* (2,6 MEUR), et les créances détenues sur cette société (1,5 MEUR), notamment au regard de l'évolution des procédures judiciaires empêchant le groupe d'exercer son pouvoir de contrôle sur cette société.

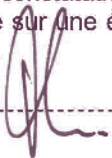
Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Description du point-clé d'audit	Comment notre audit a traité le point clé
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2018, le goodwill net repris à l'actif du bilan du Groupe FLORIDIENNE s'élève à 65.768 KEUR et représente 20,5% du total du bilan. Le détail du goodwill est présenté dans la note [11] aux états financiers consolidés.</p> <p>Selon les IFRS, la société doit effectuer un test annuel de dépréciation sur les goodwills. Sur la base du test de dépréciation annuel du goodwill, l'organe de gestion a conclu qu'aucune dépréciation du goodwill n'était nécessaire. Les principales hypothèses et sensibilités sont présentées à la note [11] des états financiers consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation du goodwill ainsi que le test annuel de dépréciation sur ces actifs constituent un point clé de notre audit en raison</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés de FLORIDIENNE ; ▪ de la part de jugement et des estimations comptables nécessaires de la part de l'organe de gestion dans l'appréciation des pertes de valeurs éventuelles, qui reposent notamment sur des hypothèses (données prévisionnelles et paramètres de valorisation) qui sont influencées par les conditions économiques actuelles et futures. 	<p>Notre approche pour porter une appréciation sur l'évaluation du goodwill s'appuie sur une analyse - par sondage - détaillée des prévisions et du test de dépréciation annuel (<i>impairment test</i>). Les travaux ont, entre autres, consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une évaluation de l'exactitude mathématique des calculs ▪ un rapprochement avec les données prévisionnelles approuvées par l'organe de gestion ▪ une analyse des hypothèses utilisées dans le processus d'analyse sous-jacent au test de dépréciation annuel préparé par l'organe de gestion, notamment les flux de trésorerie prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et d'autres hypothèses pertinentes ▪ un test de "robustesse" des hypothèses au regard de l'expérience passée, notamment les hypothèses appliquées dans les modèles utilisés précédemment. <p>Finalement, nous avons évalué le caractère adéquat et approprié des informations fournies par la société dans la note [11] aux états financiers consolidés conformément à l'IAS 36.</p>
	<p>Références aux notes annexes aux comptes consolidés</p> <p>Il est fait référence à l'évaluation du goodwill à la note 11.</p> 

N° d'entreprise : BE 0403.064.593

Description du point-clé d'audit	Comment notre audit a traité le point clé
<p>Evaluation des actifs d'impôts différés</p> <p>Le Groupe FLORIDIENNE reconnaît au 31 décembre 2018 des actifs d'impôts différés (IDA) pour un montant total de 1.754 KEUR, dont 695 KEUR concernent des pertes fiscales reportées. Selon les IFRS, la société est tenue de reconsidérer périodiquement l'évaluation des positions relatives aux actifs d'impôts différés.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance (ou pas) des actifs d'impôts différés constitue un point clé de notre audit en raison de la complexité des estimations qui impliquent une part de jugement importante de l'organe de gestion, notamment quant aux indications convaincantes de l'existence de bénéfices futurs imposables suffisants et aux hypothèses relatives aux lois et règlements actuels et futurs applicables en matières économique et fiscale.</p>	<p>Nos procédures de contrôle ont, entre autres, consisté en</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une évaluation des hypothèses et estimations relatives à la probabilité que des bénéfices imposables seront disponibles dans le futur, sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Dans ce cadre, nous avons évalué le jugement du management ainsi que la cohérence des données prévisionnelles (<i>business plans</i>) retenues par l'organe de gestion avec celles qui ont été considérées notamment dans les tests de dépréciation annuel du goodwill ; ▪ une évaluation de la fiscalité locale des différentes entités concernées. <p>En outre, nous nous sommes concentrés sur la pertinence des informations fournies par la société dans les notes [10] et [14] aux états financiers consolidés conformément à l'IAS 12..</p>
	<p>Références aux notes annexes aux comptes consolidés</p> <p>Il est fait référence à l'évaluation des actifs d'impôts différés aux notes 10 et 14.</p>

Description du point-clé d'audit	Comment notre audit a traité le point clé
<p>Comptabilisation des regroupements d'entreprises</p> <p>En 2018, le Groupe FLORIDIENNE est entré dans plusieurs regroupements d'entreprises (IFRS 3), dont le plus important est la prise de contrôle sur la société BIOBEST MAROC à partir du 1er juillet 2018.</p> <p>Suite à ces opérations, le groupe a procédé à une allocation provisoire des prix d'acquisition conduisant à dégager des goodwills totalisant 16.097 KEUR, dont 12.056 KEUR concernant BIOBEST MAROC. L'allocation finale du prix d'acquisition sera finalisée, conformément à IFRS 3, dans les 12 mois suivant la date de la prise de contrôle.</p> <p>Nous avons considéré que le regroupement d'entreprises avec BIOBEST MAROC était important pour notre audit en raison des jugements mis en oeuvre dans l'appréciation des conditions du contrôle (IFRS 10) et la complexité comptable, notamment la prise de contrôle exclusif par étapes (IFRS 3) conduisant à la constatation d'une plus-value de 4,8 MEUR basée sur une évaluation à la juste valeur de l'entreprise.</p> 	<p>En ce qui concerne la comptabilisation des regroupements d'entreprises, nous avons, entre autres,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ examiné les conventions d'acquisitions, évalué le traitement comptable approprié et apprécié l'information reprise dans les notes aux états financiers consolidés à cet égard (Note [32]) ; ▪ évalué les jugements mis en oeuvre par le management dans son évaluation de contrôle, notamment les faits et circonstances menant à la conclusion sur la prise de contrôle à la lumière de la définition donnée par IFRS 10 ; ▪ vérifié l'identification et la cohérence des hypothèses conduisant à la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés par le Groupe ; ▪ évalué et questionné les hypothèses d'évaluation telles que les données prévisionnelles et autres paramètres de valorisation.

N° d'entreprise : BE 0403.064.593

Références aux notes annexes aux comptes consolidés

Il est fait référence au regroupement d'entreprises à la note [32].

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;



N° d'entreprise : BE 0403.064.593

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle l'organe de gestion a mené ou mènera les affaires de la société ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

*
* *

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



N° d'entreprise : BE 0403.064.593

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés (à savoir les sections Profil du Groupe, Chiffres clés 2018, Faits marquants, la description des Divisions et la Déclaration du gouvernance d'entreprise) comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur le rapport de gestion ni les autres informations reprises dans le rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe ne s'est pas basé sur un cadre de référence européen ou international reconnu. Nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau, n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 26 avril 2019

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL

Commissaire
représentée par



Peter LENOIR

CALENDRIER FINANCIER

Première déclaration intermédiaire	17 mai 2019
Assemblée générale	4 juin 2019
Résultats semestriels	30 septembre 2019
Seconde déclaration intermédiaire	19 novembre 2019

Drève Richelle 161,
bte 4, Bât P
Waterloo Park Office
B- 1410 WATERLOO
www.floridienne.be



FLORIDIENNE

GROUP